3 janvier 1977

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

1067
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

A une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mardi, le trois janvier mil neuf cent soixante-dix-huit (3 janvier 1978) à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, madame et messieurs les Conseillers Rita Gasse, Guy Bellefleur, Mario Bergeron,et Fernand Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

899-01-78 ADOPTION DES MINUTES DU 5 et 20 DECEMBRE 1977

IL EST RESOLU à l'unanimité que les minutes de l'assemblée régulière du 5 décembre 1977 et de son ajournement du 20 décembre 1977 soient adoptées et signées tel que rédigées.

Adoptée

900-01-78 RAPPORT FINAL POUR SUBVENTIONS DIVERSES - RUES

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver le rapport final de l'inspecteur municipal et du secrétaire-trésorier, au montant de $15,626.50 pour les travaux exécutés afin d'améliorer la partie sud du chemin du Lac Labelle et le Lac Brochet, et de demander au Ministère des Transports de bien vouloir débourser les deux (2) subventions accordées de $3,000.00 et de $7,500.00.

Adoptée

901-01-78 EXPLOITATION DU RESTAURANT DES LOISIRS

IL EST RESOLU à l'unanimité de céder gratuitement à monsieur J.C. Lavigne l'exploitation du restaurant à la salle des loisirs.

Adoptée

902-01-78 REVISION DU SALAIRE DE MADAME H. LABELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité de porter le salaire de madame Huguette Labelle à $170.00 par semaine à compter du 1er janvier 19 1978.

Adoptée

903-01-78 REVISION DU SALAIRE DE MONSIEUR AURÈLE MAILLE

IL EST RESOLU à l'unanimité de porter le salaire de monsieur Aurèle Maillé à $4.25 de l'heure à compter du 1er janvier 1978.

Adoptée

904-01-78 COMPTES DU MOIS DE DECEMBRE 1977

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois de décembre 1977 telle que dressée par le secrétaire-trésorier et d'autoriser leurs paiements par les chèques numéros 5013 à 5159 au montant total de $63,649.39.

Adoptée

905-01-78 ADOPTION DU REGLEMENT NO. 22
REGLEMENT REGISSANT LE SERVICE DES LOISIRS

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régir l'organisation des loisirs pour contribuer à la santé et au bien-être des citoyens de la Municipalité de Labelle;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de confier la direction du service des loisirs à une personne dûment qualifiée;

CONSIDERANT qu'avis de motion a été régulièrement donné;

EN CONSEQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 22 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

Formules Légales Provinciales Ltée, Montréal - No. 1...

INITIALES DU MAIRE
1068
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ARTICLE 1: Un service municipal des loisirs est par les présentes constitué pour l'ensemble des citoyens de la Municipalité de Labelle;

ARTICLE 2: La direction du service des loisirs sera confiée à une personne nommée directeur ou administrateur des loisirs;

ARTICLE 3: Le directeur ou administrateur des loisirs sera nommé par le conseil municipal après étude des personnes ayant soumis leur candidature;

ARTICLE 4: Le directeur ou administrateur des loisirs devra détenir un diplôme en études collégiales avec option en technique de loisirs ou des qualifications équivalentes;

ARTICLE 5: La rémunération du directeur ou administrateur des loisirs ainsi que la durée de ses fonctions seront déterminées par le conseil municipal;

ARTICLE 6: Le directeur ou administrateur des loisirs devra voir, sous la directeur du conseil municipal, à l'organisation des loisirs pour tous les citoyens et en particulier mais sans restriction, il devra:

a) voir à la planification des sports et des activités sociales et culturelles;

b) faire la promotion desdites activités;

c) préparer des programmes pour les divers sports et activités sociales et culturelles;

d) co-ordonner les divers groupes sociaux existants dans la Municipalité de Labelle;

e) voir à l'animation des activités sportives, sociales et culturelles;

f) administrer le budget mis à sa disposition par le conseil municipal et contrôler toutes les dépenses approuvées par le conseil municipal;

g) superviser les employés et moniteurs que le conseil municipal mettra à sa disposition;

h) apporter tous les soins requis aux équipements et propriétés de la Municipalité;

i) faire des recommandations susceptibles d'améliorer le service des loisirs;

j) faire rapport au conseil municipal des activités du service des loisirs;

ARTICLE 7: Le directeur ou administrateur des loisirs devra se conformer à tous les règlements municipaux ainsi qu'à toutes les lois et règlements provinciaux et agir dans le cadre desdites lois et règlements;

ARTICLE 8: Les fonds nécessaires à l'administration dudit service des loisirs seront pris à mêmes les fonds généraux de la Municipalité et approuvés par résolution du conseil municipal;

ARTICLE 9: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

906-01-78 SUBVENTION SPECIALE A LA CHAMBRE DE COMMERCE

ATTENDU QUE la population de Labelle peut profiter des services d'un Centre de Ski;

ATTENDU QUE bon nombre de gens n'ont pas la facilité pécuniaire de donner à leurs enfants l'opportunité de pratiquer un tel sport;

ATTENDU QUE l'exercice physique au grand air est profitable à une meilleure santé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle se veut de plus en plus axée vers le loisir;

INITIALES DU MAIRE
1069
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

EN CONSEQUENCE, IL EST RESOLU à l'unanimité d'accorder à la Chambre de Commerce Labelle-La Minerve, un octroi de $3,000.00 représentant 500 journées de ski, lesquelles seront données aux jeunes de notre localité qui sont dans l'impossibilité de pouvoir profiter des plaisirs de ce sport.

Adoptée

907-01-78 VENTE D'UN CAMION

Suite à trois (3) offres de prix pour le vieux camion de la municipalité,

IL EST RESOLU à l'unanimité de vendre le camion pour rebut, tel quel et tel que vu, au plus offrant soit monsieur Léo-Paul Valiquette $120.00.

Adoptée

908-01-78 AJOURNEMENT

IL EST RESOLU à l'unanimité d'ajourner la session à jeudi, le 5 janvier 1978 à 19:30 hres.

Adoptée

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

5 janvier 1978

A la reprise de la session régulière du Conseil municipal du trois janvier mil neuf cent soixante-dix-huit (3 janvier 1978) ajournée à jeudi le cinq janvier mil neuf cent soixante-dix-huit (5 janvier 1978) au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil; sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle et messieurs les Conseillers Guy Bellefleur, Mario Bergeron et Fernand Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

909-01-78 ACHAT DU CAMION

IL EST RESOLU à l'unanimité, après étude des trois (3) soumissions, d'acheter le camion de une (1) tonne, suivant les spécifications de la soumission, du Garage Machabée au prix de $7,100.00.

910-01-79 REPRESENTANT A L'A.T.B.R.R. Adoptée

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer monsieur Michel Labelle représentant de la Municipalité auprès de l'Association Touristique de la Belle Rivière Rouge Inc.

Adoptée

La séance est levée.

Charles Bélisle
Maire

Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE
1070
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

6 février 78

A une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le six février mil neuf cent soixante-dix-huit (6 février 1978) à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, madame et messieurs les conseillers Rita Gasse, Mario Bergeron, Camille Valiquette et Fernand Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

911-02-78 ADOPTION DES MINUTES DES 3 ET 5 JANVIER 1978

IL EST RESOLU à l'unanimité d'adopter les minutes du 3 janvier 1978 et de son ajournement du 5 janvier 1978 avec la modification suivante, dernier paragraphe, résolution no. 906-01-78, à savoir:

"En conséquence, il est résolu majoritairement, avec dissidence du conseiller Guy Bellefleur, d'accorder à la Chambre de Commerce Labelle-La Minerve un octroi de $3,000.00 représentant 500 journées de ski, etc. . . . .

Adoptée

912-02-78 ASSOCIATION DU DIABETE

IL EST RESOLU à l'unanimité de verser une souscription de $25.00 à l'association du Diabète du Québec.

Adoptée

913-02-78 A.T.B.R.R.

IL EST RESOLU à l'unanimité de verser à l'Association Touristique de la Belle Rivière Rouge Inc. une contribution égale à 1% de la récupération totale de la taxe de vente en 1977, soit $590.55.

Adoptée

914-02-78 AGENT DE CONSERVATION

CONSIDERANT la situation économique défavorisée de Labelle;
CONSIDERANT la situation géographique de Labelle;
CONSIDERANT les bâtisses existantes appartenant au Gouvernement Provincial non utilisées;
CONSIDERANT l'existence d'un poste d'enregistrement à Labelle depuis nombre d'années;
CONSIDERANT l'inter-coopération entre la Sûreté du Québec et les Agents de conservation;
CONSIDERANT le nombre d'agents de conservation établis et propriétaires résidents à Labelle.

IL EST RESOLU à l'unanimité d'appuyer le Parti Québécois, secteur de Labelle, dans ses démarches afin d'établir dans la Municipalité de Labelle un bureau d'agent de conservation.

Adoptée

915-02-78 COTISATION À LA CORPORATION DES SECRETAIRES

IL EST RESOLU à l'unanimité de payer la cotisation du secrétaire-trésorier à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour l'année 1978, au montant de $80.00.

Adoptée

916-02-78 DOSSIER DILILLO ET GRASSI

IL EST RESOLU à l'unanimité de confier à Me Alfred A. Bélisle, avocat de Ste-Agathe-des-Monts, le mandat de représenter la Municipalité de Labelle dans l'action qui a été intentée contre elle par Messieurs DiLillo et Grassi.

Adoptée

917-02-78 ENGAGEMENT - DIRECTEUR DES LOISIRS

IL EST RESOLU à l'unanimité d'engager monsieur Antoine Dufour à titre de Directeur des Loisirs de la Municipalité de Labelle, au salaire de $288.46 par semaine. Cet engagement est provisoire, pour une période de six mois.

Adoptée

6 février 1978

INITIALES DU MAIRE
1071
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

918-02-78 ACHAT D'UNE DOMPEUSE

Après étude des soumissions reçues pour l'achat d'une dompeuse, IL EST RESOLU à l'unanimité de procéder à l'achat de la dompeuse, suivant les spécifications de la soumission, de l'atelier de machiniste Bibeau & Frères Inc. de St-Félix de Valois, au prix de $1,900.00.

Adoptée

919-02-78 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 23

IL EST RESOLU à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 23 intitulé "Amendement au règlement numéro 20 adopté le 7 mars 1977 régissant la construction et les installations septiques. Texte intégral versé au livre de règlements.

Adoptée

920-02-78 LE PETIT TRAIN DU NORD

IL EST RESOLU à l'unanimité de subventionner le Comité du Petit Train du Nord , pour un montant de $300.00 pour couvrir les dépenses qui seront encourues lors de la venue du Petit Train du Nord le 19 février 1978.

Adoptée

921-02-78 COMPTE DU MOIS DE JANVIER 1978

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois de janvier 1978 telle que dressée par le secrétaire-trésorier et d'autoriser leurs paiements par les chèques numéros 5160 à 5245, à l'exception du chèque numéro 5211, le tout se totalisant à $20,569.85.

Adoptée

922-02-78 COLLEGE DU SACRE COEUR

CONSIDERANT le manque de locaux pour les activités des organismes à but non lucratif;

CONSIDERANT les besoins des nombreux organismes qui utiliseront éventuellement le Collège du Sacré-Coeur;

CONSIDERANT que le bail de location de la Municipalité avec la Commission Scolaire des Laurentides prend fin en juin prochain;

IL EST RESOLU à l'unanimité d'adresser une demande à la Commission Scolaire des Laurentides pour négocier l'achat du Collège du Sacré-Coeur. Cette résolution annule la résolution no. 855-11-77.

Adoptée

923-02-78 CLUB DE MOTO-CROSS

CONSIDERANT les retombées économiques de la course de moto,
IL EST RESOLU à l'unanimité de fournir trois (3) hommes pendant dix (10) jours au Club de Motos de Labelle pour la préparation de la course de Moto Cross qui aura lieu les 1er et 2 juillet 1978.

Adoptée

924-02-78 AJOURNEMENT

IL EST RESOLU à l'unanimité d'ajourner la présente session au mardi, le 21 février 1978 à 20 heures.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1072
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

21 février 1978

A la reprise de la session régulière du Conseil municipal 6 février mil neuf cent soixante-dix-huit ajournée à mardi le vingt-et-un février mil neuf cent soixante-dix-huit (21 février 1978) au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil; sont présents: messieurs et madame les conseillers Rita Basse, Guy Bellefleur, Mario Bergeron, Gérald Davies, Camille Valiquette et Fernand Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le promaire, Guy Bellefleur.

925-02-78 SYSTEME RADIO-COMMUNICATIONS

CONSIDERANT l'étendue du territoire de la Municipalité de Labelle;

IL EST RESOLU à l'unanimité de procéder à l'installation d'un système de radio-communications et d'accepter la cotation de la compagnie Marconi du Canada avec les conditions et garantie mentionnées sur ladite cotation.

Adoptée

926-02-78 BRIGADE INCENDIE - ENTENTE ENTRE L'ANNONCIATION-LABELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité de renégocier une entente avec la Municipalité du Village de L'Annonciation pour une assistance mutuelle, lorsque requise, pour combattre les incendies sur le territoire de ces municipalités.

Adoptée

927-02-78 BAIL AVEC LE MINISTERE DES TERRES & FORETS - PETIT CARIBOU

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, Charles Bélisle et le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Charbonneau à signer, au nom de la Municipalité de Labelle, le bail avec le Ministère des Terres et Forêts, service des Terres, pour la location d'un emplacement de forme très irrégulière sur les lots trente-trois (33) et trente-quatre (34) du rang "A" et dans la partie non arpentée du canton de Joly, situé en bordure du lac Petit Caribou, d'une superficie approximative de 25 acres. Ce bail est fait pour un terme de dix (10) ans, à compter du 1er mars 1977.

Adoptée

928-02-78 SUBVENTION DU HAUT COMMISSARIAT POUR DIRECTEUR DES LOISIRS

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander au Haut Commissariat aux loisirs et aux sports la subvention habituellement offerte aux municipalités lors de l'engagement d'un directeur des loisirs.

Adoptée

929-02-78 CONVENTION DE TRAVAIL DU SECRETAIRE-GERANT

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire Charles Bélisle à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, la convention de travail du secrétaire-gérant, monsieur Claude Charbonneau, tel que présenté par ce dernier.

Adoptée

930-02-78 JEUNESSE - CANADA AU TRAVAIL

1241

IL EST RESOLU à l'unanimité de présenter une demande au Ministère de la Main d'Oeuvre et de l'Immigration dans le cadre du programme Jeunesse - Canada au Travail pour le projet loisirs estivaux au coût de $25,727.22.

26,018$

Adoptée

931-02-78 JEUNESSE - CANADA AU TRAVAIL - SIGNATURE DU OU DES CONTRATS

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer monsieur Antoine Dufour, directeur des loisirs, responsable de la réalisation du Projet Loisirs Estivaux et d'autoriser monsieur le Maire et le Directeur des Loisirs à signer tous contrats et documents nécessaires à cette fin et ce pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE GB
1073
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

21 février 1978

932-02-78 JEUNESSE - CANADA AU TRAVAIL - DEFICIT

IL EST RESOLU à l'unanimité que la Municipalité s'engage à combler tout déficit pouvant subvenir durant la réalisation du projet présenté dans le cadre du programme Jeunesse - Canada au Travail et approuvé par la résolution no. 930-02-78.

Adoptée

933-02-78 LOCATION DE SALLES

IL EST RESOLU à l'unanimité que le coût de location de la grande salle de l'Hôtel de Ville soit de $50.00 par jour et que celui de la salle du Comité des Loisirs soit de $25.00 par jour et que dans ces deux cas un dépôt de $100.00 soit exigé ou l'équivalent du salaire d'un gardien au taux de $5.00 l'heure.

Adoptée

934-02-78 SERRURES

CONSIDERANT le nombre imposant de clés en circulation;
IL EST RESOLU à l'unanimité de changer le système de clés à l'Hôtel de Ville, au Comité des Loisirs et au Collège Sacré-Coeur.

Adoptée

935-02-78 CONTRAT D'ASSURANCES

IL EST RESOLU à l'unanimité de renouveler les assurances de la Municipalité avec la Compagnie d'Assurance Royale au prix de $9,457.00 avec les modifications suivantes: porter la couverture de l'Hôtel de Ville de $200,000.00 à $300,000.00 et celle de la bâtisse des Loisirs de $45,000.00 à $50,000.00.

Adoptée

936-02-78 COMITE DES FETES

IL EST RESOLU à l'unanimité de former un Comité des Fêtes et de nommer le conseiller Mario Bergeron ainsi que le Directeur des Loisirs, Antoine Dufour, représentants de la Municipalité au Comité des Fêtes et de demander à chacun des organismes locaux de déléguer un représentant pour siéger sur ce comité.

Adoptée

La séance est levée.

Guy Bellefleur
Maire

Claude Bourgeois
Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE
1074
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6 mars 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mardi, le six mars mil neuf cent soixante-dix-huit (6 mars 1978) à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, madame et messieurs les conseillers Rita Gasse, Mario Bergeron, Guy Bellefleur, Gérald Davies et Fernand Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

937-03-78 ADOPTION DES MINUTES DES 6 ET 21 FEVRIER 1978

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver les minutes de l'assemblée régulière du 6 février 1978 et de son ajournement du 21 février 1978 avec la correction suivante: la résolution no. 911-02-78 devrait se lire comme suit: Il est proposé par le conseiller Fernand Vézina, secondé par le conseiller Mario Bergeron, avec dissidence du conseiller Guy Bellefleur de . . . . .

Adoptée

P'TIT TRAIN DU NORD

938-03-78 ATTENDU que l'expérience de trains nolisés du C.R.D.L. et de l'A.T.L. a démontré le potentiel important de passagers pour un service touristique de fin de semaine sur la ligne Montréal-Labelle;

ATTENDU que ce service exerce une influence positive déterminante sur l'activité touristique dans les Laurentides;

ATTENDU que le "P'TIT TRAIN DU NORD" attire dans les Laurentides une clientèle nouvelle qui permet de rentabiliser notre infra-structure touristique, particulièrement en saison morte;

ATTENDU qu'un grand nombre d'entreprises et d'emplois dépendent de l'industrie touristique des Laurentides;

ATTENDU que le service demandé permet l'accès aux activités de plein air les plus diverses (ski de fond, patin, traîne sauvage, ski alpin, baigande, pique-nique, randonnée pédestre, canot, bicyclette, etc.) à toutes les couches de la population montréalaise et régionale;

IL EST RESOLU à l'unanimité que la Municipalité de Labelle demande à la Commission des Transports du Canada de remplacer le service passager actuel (trains no. 167 et 172) sur cette ligne par un nouveau service régulier de fin de semaine comprenant au moins un aller-retour le samedi et un aller-retour le dimanche entre Montréal et Labelle, à l'année longue.

Adoptée

939-03-78 ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDERANT que le Ministère des Transports a informé de nombreuses municipalités que pour l'année 1978-79 il ne subventionnera plus l'entretien en hiver de certains chemins ou routes.

CONSIDERANT que cette politique va grever davantage les budgets des municipalités.

CONSIDERANT que les municipalités sont disposées à assumer leurs responsabilités en autant qu'ils ont les moyens financiers pour le faire.

CONSIDERANT que les municipalités n'ont aucune source de revenu autre que l'impôt foncier.

EN CONSEQUENCE, notre municipalité proteste contre cette nouvelle politique qui consiste à transmettre de nouvelles responsabilités financières aux municipalités sans en retour leur donner de nouvelles sources de revenus.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à l'Union des Conseils de Comté du Québec.

Adoptée

6 mars 1978

INITIALES DU MAIRE
1075
INITIALES DU SEC.-TRES.

940-03-78 DEMANDE DES PROPRIETAIRES DE PAVILLONS ET FAMILLES D'ACCUEIL

IL EST RESOLU à l'unanimité d'appuyer la demande de formation en Association du Comté Labelle de tous les propriétaires de pavillons et de familles d'accueil.

Adoptée

941-03-78 SESSION D'INFORMATION 22 mars 1978

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver la participation du secrétaire-trésorier à la session d'information sur la Loi 55 qui aura lieu à Montréal le 22 mars 1978.

Adoptée

942-03-78 AUDIENCE PUBLIQUE - P'TIT TRAIN DU NORD

IL EST RESOLU à l'unanimité de déléguer madame le conseiller Rita Gasse et le secrétaire-trésorier Claude Charbonneau à l'audience publique qui se tiendra à Montréal, le mardi 28 mars 1978 relativement au service des trains de voyageurs entre Montréal et Mont-Laurier.

Adoptée

943-03-78 INSPECTEUR DES MAUVAISES HERBES

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer monsieur Réal Bélisle, inspecteur chargé à l'application de la Loi des mauvaises herbes, section IV, de la loi des abus préjudiciables à l'agriculture.

Adoptée

944-03-78 PLAN DES LOTS 141-142-143 VILLAGE DE LABELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 141, 142 et 143 (141-1, 142-1 et 143-1) du cadastre officiel du Village de Labelle tel que préparé par l'arpenteur-géomètre Guy Barbe.

Adoptée

945-03-78 PROJET DE CORRECTION DU LOT 149

IL EST RESOLU à l'unanimité d'accepter le projet de correction du lot 149 rectifiant ses dimensions afin de lui enlever son caractère de rue tel que démontré sur le plan de l'arpenteur-géomètre, Guy Barbe.

Adoptée

946-03-78 ENGAGEMENT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer monsieur Réal Bélisle de Labelle, inspecteur municipal, inspecteur agraire et gardien d'enclos de la Municipalité de Labelle jusqu'en mars 1980, conformément à l'article 178 du Code municipal de la Province de Québec.

Adoptée

947-03-78 PROJET DE CORRECTION DU LOT 143

IL EST RESOLU à l'unanimité d'accepter le projet de correction du lot 143, consistant à faire enlever le caractère du rue, à subdiviser ledit lot et à l'identifier comme étant le lot 143-1, et ce tel que démontré sur le plan de l'arpenteur-géomètre Guy Barbe.

Adoptée

948-03-78 SUBVENTION À P'TIT TRAIN DU NORD

IL EST RESOLU à l'unanimité de subventionner le montant de $300.00 pour les dépenses qui seront encourues le 12 mars 1978 pour le P'TIT TRAIN DU NORD.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1976
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

SECRETAIRE-TRESORIER-ADJOINT

949-03-78 IL EST RESOLU à l'unanimité de confirmer dans ses fonction le secrétaire-trésorier adjoint, madame Huguette Labelle, et ce depuis sa nomination, le 20 avril 1977.

Adoptée

950-03-78 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois de février 1978 telle que dressée par le secrétaire-trésorier et d'autoriser leurs paiements par les chèques numéros 5211, 5246 à 5343 le tout se totalisant à $32,686.06.

Adoptée

951-03-78 CONGRES - CONSEIL DE COMTE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver la participation des membres du Conseil ainsi que du secrétaire-trésorier au congrès du Conseil de Comté qui aura lieu à Mont-Laurier les 8 et 9 avril 1978.

Adoptée

952-03-78 BRIGADE INCENDIE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser le responsable de la brigade incendie à procéder à l'achat de vêtements et équipements pour le service d'incendie et ce, tel que soumis lors de la préparation du budget.

Adoptée

La séance est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi, le trois avril mil neuf cent soixante-dix-huit (3 avril 1978) à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, madame et messieurs les conseillers Rita Gasse, Mario Bergeron, Camille Valiquette et Fernand Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

953-04-78 ADOPTION DES MINUTES DU 6 MARS 1978

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver les minutes de l'assemblée régulière du 6 mars 1978 soient adoptées et signées telles que rédigées.

Adoptée

954-04-78 DEMANDE DE BELL CANADA

IL EST RESOLU à l'unanimité d'accepter le projet no. 513053 de la compagnie Bell Canada consistant à installer un cable aérien sur poteaux existants de l'hydro-Québec sur le chemin Baudart.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1077

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

955-04-78 REQUISITION DE TRAVAIL no. 89408 - HYDRO-QUEBEC

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver la réquisition de travail no. 89408 de l'hydro-Québec consistant à enlever et à relocaliser des poteaux dans le Village de Labelle.

Adoptée

956-04-78 CLUB DE SKI NAUTIQUE DE LABELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'apporter un appui moral au Club de Ski Nautique de Labelle Inc. pour la tenue au Lac Labelle de la Finale Régionale des Jeux du Québec en ski nautique.

Adoptée

957-04-78 CONSEIL REGIONAL DES LOISIRS DES LAURENTIDES INC.

IL EST RESOLU à l'unanimité de payer la cotisation de $5.00 pour l'année 1978, au Conseil Régional des Loisirs des Laurentides Inc. et de nommer monsieur Antoine Dufour, directeur des loisirs, délégué officiel de la Municipalité.

Adoptée

958-04-78 FINALE DU CHAMPIONNAT QUEBECOIS

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer messieurs Guy Bellefleur et Mario Bergeron, représentants de la Municipalité, pour la Finale du Championnat Québécois de Motocross qui aura lieu à Labelle les 29 et 30 juillet 1978.

Adoptée

959-04-78 POMPE G-32

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver l'achat de supports pour boyaux de succion pour pompe G-32.

Adoptée

960-04-78 DEMANDE DE SUBVENTION POUR EQUIPEMENT D'INCENDIE

CONSIDERANT l'équipement actuel de la municipalité pour la lutte contre les incendies;

CONSIDERANT la grande étendue du territoire de la municipalité;

CONSIDERANT l'éloignement d'environ vingt-cinq milles (25 m.) de la caserne de pompiers des propriétés de la municipalité situées dans la région du lac des Sucreries;

CONSIDERANT l'impossibilité de donner un service adéquat aux contribuables de cette région étant donné un parcours d'environ une (1) heure pour se rendre sur les lieux;

CONSIDERANT le droit de ces contribuables d'obtenir une protection adéquate contre les incendies;

CONSIDERANT la demande faite à cette fin au Conseil municipal par les contribuables de la région du lac des Sucreries.

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander une subvention au Ministère des Affaires municipales (Direction générale de la prévention des incendies) pour l'achat et l'installation d'un équipement initial et d'une remise au Lac des Sucreries dans la Municipalité de Labelle; et que copies de la présente résolution soient adressées au Ministre des Affaires Municipales, monsieur Guy Tardif et au député provincial, monsieur Jacques Léonard.

Adoptée

961-04-78 PROTECTION CONTRE INCENDIE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser la brigade-incendie de la Municipalité de Labelle de couvrir en cas d'incendie les propriétés de messieurs André Létourneau et André Duresne. Cette autorisation ne sera valable qu'à la condition que lesdits propriétaires formulent une demande à la Municipalité tout en spécifiant que les coûts d'opération lors de la sortie de la brigade-incendie seront défrayés par les propriétaires concernés. Cette entente sera d'une durée de un (1) an à moins que la Municipalité de La Macaza puisse couvrir elle-même ce territoire.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1078

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

DESCRIPTION DE TACHES - SERVICE DES LOISIRS

962-04-78 IL EST RESOLU à l'unanimité d'accepter les descriptions de tâches des employés du service des loisirs telles que préparées par le Directeur des Loisirs.

Adoptée

963-04-78 SALAIRE DU RESPONSABLE DE LA BRIGADE-INCENDIE

IL EST RESOLU à l'unanimité de porter le salaire de monsieur Robert Nantel, responsable de la brigade-incendie, à $50.00 par mois et ce, rétro-actif au 1er janvier 1978.

Adoptée

964-04-78 CHEMIN PETIT LAC CARIBOU

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander à monsieur Jacques Léonard, député de Laurentides-Labelle, une subvention pour la réfection du chemin du Petit Lac Caribou et que copies soient adressées au Ministre des Transports, monsieur Lucien Lessard, et au Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, monsieur Duhaime.

Adoptée

965-04-78 ECLAIRAGE DES BUREAUX

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser les travaux pour améliorer l'éclairage des bureaux de l'Hôtel de Ville, et ce au coût de $ 568.20

Adoptée

966-04-78 SYSTEME DE CHAUFFAGE

Suite aux deux cotations reçues pour l'installation d'un système de chauffage électrique à l'hôtel de Ville, IL EST RESOLU à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de monsieur Robert Nantel, entrepreneur électricien, au coût de $6,150.00.

Adoptée

967-04-78 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE MARS 1978

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois de mars 1978 telle que dressée par le secrétaire-trésorier et d'autoriser leurs paiements par les chèques numéros 5344 à 5474 le tout se totalisant à $43,061.58.

Adoptée

968-04-78 REPRESENTANT - SERVICE DES LOISIRS

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer monsieur Mario Bergeron, représentant du conseil municipal au service des loisirs.

Adoptée

La séance est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

INITIALES DU MAIRE
1079
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi, le premier mai mil neuf cent soixante-dix-huit (1er mai 1978) à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, madame et messieurs les conseillers Guy Bellefleur, Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Camille Valiquette, et Fernand Vézina formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

969-05-78 ADOPTION DES MINUTES DU 3 AVRIL 1978

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver les minutes de l'assemblée régulière du 3 avril 1978 soient adoptées et signées telles que rédigées.

Adoptée

970-05-78 IL EST RESOLU à l'unanimité d'ajouter le nom de monsieur le Maire Charles Bélisle à la résolution 942-03-78.

Adoptée

971-05-78 BELL CANADA

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver les emplacements indiqués sur le projet 6K9260 de Bell Canada pour la construction d'une ligne téléphonique longeant la rue du collège et la rue de l'Eglise.

Adoptée

972-05-78 C.R.D.L.

IL EST RESOLU à l'unanimité de déléguer monsieur le conseiller Mario Bergeron à l'assemblée annuelle 1978 du Conseil Régional de Développement des Laurentides qui aura lieu le 28 mai 1978 à Mirabel.

Adoptée

973-05-78 CONTRIBUTION A LA CROIX ROUGE CANADIENNE

IL EST RESOLU à l'unanimité de verser une contribution de $25.00 à la Croix Rouge Canadienne pour l'année 1978.

Adoptée

974-05-78 COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL - PETITION

IL EST RESOLU à l'unanimité d'appuyer les revendications des accidentés du travail du Comté Labelle afin de faire modifier la loi actuelle des accidents du travail.

Adoptée

975-05-78 COLLOQUE - FEDERATION DES CHEFS POMPIERS

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser le Chef Pompier, monsieur Robert Nantel à assister au colloque de fin de semaine, les 21, 22, 23 mai 1978, organisé par la Fédération Québécoise des Chefs Pompiers à l'Hôtel le Château de Mirabel.

Adoptée

976-05-78 ENGAGEMENT DE L'INSPECTEUR EN BATIMENTS

IL EST RESOLU à l'unanimité d'engager monsieur Marcel Bélisle de Labelle aux postes d'inspecteur en bâtiments et en hygiène et d'inspecteur en charge de l'application des règlements de la municipalité pour une période de six (6) mois à compter du 24 avril 1978 au salaire hebdomadaire de $225.00.

Adoptée

977-05-78 ANNULATION DE LA RESOLUTION 936-02-78

IL EST RESOLU à l'unanimité d'annuler la résolution numéro 936-02-78.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1080

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

COMITE FETES DU CENTENAIRE

IL EST RESOLU à l'unanimité de déléguer monsieur le conseiller Mario Bergeron et le directeur des loisirs, Antoine Dufour, au sein du comité qui sera formé lors de l'organisation des Fêtes du Centenaires.

Adoptée

978-02-78

ENGAGEMENT DE MME HELENE CHARBONNEAU

979-05-78 IL EST RESOLU à l'unanimité d'entériner la décision du gérant municipal à l'effet d'engager madame Hélène Charbonneau comme personne supplémentaire au secrétariat pendant les périodes de surcroît de travail et comme remplaçante lors des vacances du personnel du secrétariat et ce, au salaire horaire de $4.54.

Adoptée

980-05-78 DESCRIPTION DE TÂCHES - CONTREMAITRE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'accepter la description de tâches du contremaître, de l'inspecteur agraire et du gardien d'enclos tel que soumis par le gérant municipal.

Adoptée

981-05-78 VENTE D'UNE LISIERE DE TERRAIN - LOT 8-6, 8-8 et 5-7 (partie)

IL EST RESOLU à l'unanimité que la Municipalité de Labelle cède pour le prix de un dollar ($1.00) à monsieur Aurèle Plouffe une lisière de terrain se trouvant entre le trottoir de la rue du Collège et la ligne des terrains, partie des lots 8-6, 8-8 et 5-7 tel qu'il apparaît au plan no 13750 préparé par les arpenteurs Poulin, Barbe et Corbeil et d'autoriser monsieur le maire Charles Bélisle et le secrétaire-trésorier, Claude Charbonneau, à signer l'acte notarié pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

982-05-78 VENTE D'UNE LISIERE DE TERRAIN - Ptie du lot 8-7

IL EST RESOLU à l'unanimité que la Municipalité de Labelle cède pour le prix de un dollar ($1.00) à monsieur Aurèle Gilbert Plouffe une lisière de terrain se trouvant entre le trottoir de la rue du Collège et la ligne du terrain, partie du lot 8-7 tel qu'il apparaît au plan no 13750 préparé par les arpenteurs Poulin, Barbe et Corbeil et d'autoriser monsieur le Maire, Charles Bélisle, et le secrétaire-trésorier Claude Charbonneau, à signer l'acte notarié pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

983-05-78 DEMANDE DE SUBVENTION - COMITE NATIONAL DES FETES

IL EST RESOLU à l'unanimité de faire une demande de subvention au Comité National des Fêtes pour l'organisation des festivités qui auront lieu les 23, 24 et 25 juin 1978 à Labelle.

Adoptée

984-05-78 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 1978

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois d'avril 1978 telle que dressée par le secrétaire-trésorier et d'autoriser leurs paiements par les chèques numéros 5475 à 5564 le tout se totalisant à $38,356.14.

Adoptée

985-05-78 LOCATION DES PANNEAUX PUBLICITAIRES - LOISIRS

IL EST RESOLU à l'unanimité de maintenir à $25.00 le taux de location des panneaux publicitaires au terrain des loisirs.

Adoptée

986-05-78 ROBERT NANTEL - APPLICATION DU REGLEMENT DE COMMERCE

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer monsieur Robert Nantel officier municipal chargé de faire respecter le règlement de commerce de la municipalité et de lui remettre 50% des montants perçus.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1081
INITIALES DU SEC.-TRÉS

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL

987-05-78 IL EST RESOLU à l'unanimité d'ajuster le rémunération du maire et des conseillers rétroactivement au ler janvier 1977 et ce, conformément à la Loi 55.

Adoptée

988-05-78 DEMANDE DE SUBVENTION - MINISTERE DES TRANSPORTS

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander une subvention au Ministère des Transports afin d'asphalter les rues Paiement, de la Montagne et de la Rivière, ainsi que la rue L'Allier.

Adoptée

La séance est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

9 mai 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mardi, le neuf mai mil neuf cent soixante-dix-huit (9 mai 1978) régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier pour discuter du sujet suivant:

1- Règlement de construction - avis de motion

Sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, et madame et messions les conseillers Guy Bellefleur, Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence ce monsieur le Maire.

989-05-78 PERMIS DE CONSTRUCTION

IL EST RESOLU à l'unanimité de geler l'émission des permis de construction jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement de construction.

Adoptée

990-05-78 REGLEMENT DE CONSTRUCTION

IL EST RESOLU à l'unanimité d'abroger le règlement de construction et ses amendements portant les numéros de règlement 20, 21 et 23.

Adoptée

991-05-78 AVIS DE MOTION

IL EST RESOLU à l'unanimité de donner un avis de motion pour l'adoption d'un nouveau règlement de construction.

Adoptée

La séance est levée

Maire

Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

1082

INITIALES DU SEC.-TRES.

15 mai 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi quinze mai mil neuf cent soixante-dix-huit (15 mai 1978) régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier pour discuter du sujet suivant:

Règlement de construction - Adoption

Sont présents: Monsieur le Maire Charles Bélisle, et Madame et Messieurs les Conseillers Guy Bellefleur, Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

992-05-78 IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver le règlement de construction numéro 24.

Adoptée

993-05-78 Il EST RESOLU de faire l'assemblée des électeurs relative au règlement de construction numéro 24, le vendredi vingt-six mai mil neuf cent soixante-dix-huit (26 mai 1978) à 19.00 heures.

Adoptée

La séance est levée.

Charles Bélisle
Maire

Claude Charbonneau
Secrétaire-trésorier

29 mai 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le vendredi vingt-six mai mil neuf cent soixante-dix-huit (26 mai 1978), à 19.00 heures, et dûment convoquée par le Conseil municipal conformément à l'article 758 du Code municipal pour l'approbation du règlement numéro 24 REGLEMENT DE CONSTRUCTION; sont présents monsieur le Maire Charles Bélisle et le secrétaire-trésorier Claude Charbonneau, respectivement président et secrétaire de l'assemblée conformément aux paragraphes 4 et 5 de l'article 758 du Code municipal;

A 19.00 heures précises, le président de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte, aucun électeur municipal n'est alors présent dans la salle;

Le secrétaire de l'assemblée fait la lecture de l'article 758 du Code municipal et du règlement numéro 24, soumettant celui-ci aux électeurs municipaux habiles à voter sur ce règlement qui pourraient se présenter à l'assemblée.

Le délai de deux (2) heures prévu au paragraphe 6 de l'article 758 du Code municipal s'étant écoulé sans qu'aucun électeur municipal présent à l'assemblée ne demande que le dit règlement numéro 24 soit soumis pour approbation aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables, le président déclare le règlement approuvé par les électeurs municipaux de la Municipalité de Labelle.

Le président de l'assemblée lève l'assemblée à 21.40 heures.

PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

SECRETAIRE DE L'ASSEMBLEE

5 Juin 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi, le cinq juin mil neuf cent soixante-dix-huit (5 juin 1978), à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, madame et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Camille Valiquette et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

994-06-78 ADOPTION DES MINUTES DU IER MAI 1978

IL EST RESOLU à l'unanimité d'approuver les minutes de l'assemblée régulière du 1er mai 1978, et des assemblées spéciales du 9 et du 15 mai 1978, ainsi que l'assemblée des électeurs du 26 mai 1978, et qu'elles soient adoptées et signées telles que rédigées.

Adoptée

995-06-78 DEMISSION DU CONSEILLER MONSIEUR GUY BELLEFLEUR

IL EST RESOLU à l'unanimité d'accepter, avec regret, la démission de monsieur Guy Bellefleur, conseiller au siège numéro 3 et de le remercier pour son dévouement et les services rendus à la Municipalité.

Adoptée

996-06-78 NOMINATION D'UN PROMAIRE

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer madame Rita Gasse promaire de la Municipalité le tout conforme à l'article 87 du Code municipal.

Adoptée

997-06-78 SUBDIVISION D'UNE PARTIE DU LOT 4 b, RANG I, CANTON LA MINERVE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'accepter la subdivision d'une partie du lot 4 B, rang I, du cadastre du Canton de la Minerve, propriété de monsieur Paul Wild, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Maurice Desroches, arpenteur-géomètre.

Adoptée

998-06-78 PLAN DE LOTISSEMENT SUR PARTIE DU LOT 21 a, RANG B, CANTON DE JOLY

IL EST RESOLU à l'unanimité d'accepter le plan de propriété de madame Lianne Ellinger, montrant une partie du lot 21A, rang B, au cadastre officiel du Canton de Joly tel que préparé par monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre.

Adoptée

999-06-78 HUILE DANS CHEMINS NON ASPHALTES

IL EST RESOLU d'étendre de l'huile dans tous les chemins non asphaltés de la Municipalité, soit environ 8,400 gallons au coût de $0.32 le gallon.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1084

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5 Juin 1978

1000-06-78 APPUI A LA REQUETE DES PROPRIETAIRES DE LA RUE NANTEL

IL EST RESOLU à l'unanimité d'appuyer la requête formulée par les propriétaires de la rue Nantel auprès du Ministère des Transprots à l'effet d'installer des tuyaux d'égoût au lieu d'un fossé à ciel ouvert.

Adoptée

1001-06-78 JOURNEE NATIONALE DU FRANCAIS

ATTENDU QUE le français est un instrument essentiel à l'expression de notre vie collective;

ATTENDU QUE nous ressentons la besoin de maîtriser notre langue et d'en valoriser l'usage et la qualité sur notre territoire;

ATTENDU QUE divers organismes dans notre municipalité ont donné leur appui à l'Année du français;

ATTENDU QUE le 9 juin sera marqué, à travers le Québec, d'une journée nationale du français;

IL EST RESOLU à l'unanimité que le Conseil Municipal de Labelle proclame le 9 juin Journée nationale du français et invite la population à y participer activement.

Adoptée

1002-06-78 FRAIS DE DEPLACEMENT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE

IL EST RESOLU à l'unanimité de défrayer les coûts de déplacement de madame Pauline Brousseau lors de l'assemblée générale annuelle des membres de la Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Outaouais, tenue le 27 mai 1978 à Hull.

Adoptée

1003-06-78 AUTORISATION A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LABELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser la Chambre de Commerce à utiliser le local de la piscine pour une soirée de divertissements à l'occasion de la finale de championnat québécois de Moto-Cross, les 29 et 30 juillet 1978.

Adoptée

1004-06-78 SERVICE INCENDIE A LA PROPRIETE DE MONSIEUR EMILE BENOIT

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser la brigade-incendie de la Municipalité de Labelle de couvrir en cas d'incendie la propriété de monsieur Emile Benoit, située près de la route 117, La Conception. Les coûts d'opération lors de la sortie de la brigade-incendie seront défrayés par le propriétaire concerné. Cette entente est d'une durée de un (1) an à moins que la Municipalité de La Conception puisse couvrir elle-même ce territoire.

Adoptée

1005-06-78 DON A LA SOCIETE CANADIENNE DU CANCER

IL EST RESOLU à l'unanimité de donner à la Société Canadienne du Cancer $25.00 pour l'année 1978.

Adoptée

5 Juin 1978

INITIALES DU MAIRE
1085
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1006-06-78 MODIFICATION A LA RESOLUTION NO: 923-02-78

IL EST RESOLU à l'unanimité de modifier la résolution numéro 923-02-78, pour 29 et 30 juillet 1978 au lieu du 1er et 2 juillet 1978.

Adoptée

1007-06-78 AUTORISATION A MONSIEUR ANTOINE DUFOUR

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser monsieur Antoine Dufour à se rendre à l'assemblée générale spéciale du Conseil Régional des Loisirs des Laurentides tenue à St-Jérôme le mardi 20 juin 1978.

Adoptée

1008-06-78 AUTORISATION A L'INSPECTEUR DES MAUVAISES HERBES

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur des mauvaises herbes, monsieur Réal Bélisle, à assister à une assemblée d'information tenue à Buckingham, le 27 juin 1978.

Adoptée

1009-06-78 AUTORISATION A MONSIEUR ANTOINE DUFOUR POUR FETE NATIONALE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser monsieur Antoine Dufour à assister à la conférence de presse du comité organisateur de la fête nationale, et d'autoriser ce dernier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à la subvention.

Adoptée

1010-06-78 AVIS DE MOTION POUR ASSURANCE COLLECTIVE

IL EST RESOLU à l'unanimité de donner un avis de motion afin de règlementer un régime d'assurance collective pour les employés de la Municipalité.

Adoptée

1011-06-78 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE NETTOYAGE DU RESEAU D'AQUEDUC

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander des soumissions pour le nettoyage du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Labelle. Les soumissions devront être sous enveloppe scellée portant l'inscription "Soumission-Aqueduc" et adressées au Secrétariat de la Municipalité de Labelle au plus tard le 4 juillet 1978 à 17.00 heures. La Municipalité de Labelle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée

1012-06-78 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR REVETEMENT BITUMINEUX

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander des soumissions publiques pour étendre un revêtement bitumineux rue De la Rivière et ou rue Du Collège. Les soumissions devront être sous enveloppe scellée protant l'inscription "Soumission pour revêtement bitumineux rue Du Collège et/ou rue De la Rivière" et adressés au Secrétariat de la Municipalité de Labelle au plus tard le 4 juillet 1978 à 17.00 heures. La Municipalité de Labelle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, au aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1086
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5 Juin 1978

1013-06-78 AVIS DE MOTION POUR EGOUT RUE DE L'EGLISE

IL EST RESOLU à l'unanimité de donner un avis de motion pour règlementer le prolongement de l'égoût sur la rue De L'Eglise sur une distance de 860 pieds.

Adoptée

1014-06-78 AVIS DE MOTION POUR REGLEMENT D'EMPRUNT (EGOUT RUE DE L'EGLISE)

IL EST RESOLU à l'unanimité de donner un avis de motion afin d'adopter un règlement pour emprunter la somme de $5,284.00 afin d'effectuer le prolongement de l'égoût sur la rue De L'Eglise.

Adoptée

1015-06-78 TARIF POUR PERMIS DE CONSTRUCTION-RENOVATION-INSTALLATION SEPTIQUE

IL EST RESOLU à l'unanimité de fixer le tarif pour la délivrance des permis stipulé au règlement numéro 24 comme suit:

a) Pour une construction avec ou sans installation septique:	$20.00
b) Installation septique seul:	$10.00
c) Rénovation:	$10.00

Adoptée

1016-06-78 AMELIORATION DU CHEMIN DU LAC PETIT CARIBOU

IL EST RESOLU à l'unanimité de voter la somme de $2,500.00 pour l'amélioration du chemin du lac Petit Caribou.

Adoptée

1017-06-78 REGLEMENT NUMERO 13

IL EST RESOLU à l'unanimité d'aviser les contribuables de se conformer au règlement numéro 13 intitulé" VIDANGES DANS DES CONTENANTS A L'EPREUVE DES ANIMAUX". A défaut de quoi, la Municipalité procèdera elle-même à la confection desdits contenants et ce aux frais du contribuable concerné.

Adoptée

1018-06-78 REMUNERATION DES POMPIERS

IL EST RESOLU à l'unanimité de fixer la mémunération des pompiers volontaires comme suit:

Première heure:	$10.00
Heures subséquentes	$ 5.00
Entretien et nettoyage	$ 5.00
Pratique	$15.00 avec un maximum de six (6) partiques par année.

Les employés surnuméraires rececront une rémunération de $5.00 l'heure.

Adoptée

1019-06-78 ACHAT DE CONCASSE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'acheter de la compagnie Allard et Fils Ltée, 5,000 tonnes de concassé au prix de $1.60 la tonne.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1087
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5 Juin 1978

1020-06-78 ARROSAGE DANS LE VILLAGE DE LABELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité de donner un avis demotion pour établir des heures arrosages.

Adoptée

1021-06-78 ENFOUISSEMENT SANITAIRE

ATTENDU QUE le 10 mai 1978 entrait en vigueur le règlement relatif à la gestion des déchets solides, promulgué en vertu de la loi de la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE ce règlement exige la fermeture et la désaffectation de tous les dépotoirs de notre région administrative au plus tard le 1er décembre 1978;

ATTENDU QUE le plan directeur de la gestion des déchets préparé par les services de protection de l'environnement propose l'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire pour notre région;

ATTENDU QUE ce mode d'élimination est actuellement le plus pratique et le plus économique à la condition d'être exploité sur une base intermunicipale;

ATTENDU QUE des membres des Services de protection de l'environnement nous ont, au cours d'une réunion récente, fait part des trois possibilités administratives d'un tel système inter-municipal,ie. une régie intermunicipale, municipale ou l'entreprise privée;

IL EST RESOLU à l'unanimité que la Municipalité de Labelle opte pour une gestion en régie intermunicipale et à cette fin désigne messieurs Fernand Vézina et Gérald Davies comme délégués pour la représenter au sein d'un comité d'étude chargé d'établir les modalités administratives et techniques du système intermunicipal de gestion des déchets.

Adoptée

1022-06-78 ASSISTANT-EVALUATEUR

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer monsieur Marcel Bélisle assistant-évaluateur de la Municipalité de Labelle pour l'année 1978.

Adoptée

1023-06-78 LUMIERES

IL EST RESOLU à l'unanimité de formuler une demande à l'Hydro-Québec à l'effet de changer toutes les lumières y compris les incadescences pour des 400 Watts et d'installer vingt-trois (23) lumières supplémentaires sur le boulevard Curé Labelle (route 117).

Adoptée

1024-06-78 CANADIEN PACIFIQUE

Suite à la demande de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique adressée à la Commission Canadienne des Transports à l'effet d'abandonner la ligne de chemin de fer Ste-Agathe - Mont-Laurier,

IL EST RESOLU à l'unanimité de s'opposer catégoriquement à la demande du Canadien Pacifique en considération de l'impact économique, touristique, industriel et sociologique que peut créer l'abandon définitif de la ligne de chemin de fer de Ste-Agathe-Mont-Laurier.

Adoptée

Sur ce, la séance est levée.

Secrétaire

Maire

4 Juillet 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal du trois juillet mil neuf cent soixante-dix-huit (3 juillet 1978) ajournée au mardi le quatre juillet mil neuf cent soixante-dix-huit (4 juillet 1978), au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, et mesdames et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Nicole Mc Nabb, Camille Valiquette et Fernand Vézina, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

1045-07-78 OUVERTURE DES SOUMISSIONS (REVETEMENT BITUMINEUX)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, et RESOLU de procéder à l'ouverture des trois (3) soumissions reçues pour le revêtement bitumineux, rue De la Rivière et rue Du Collège.

Adoptée

1046-07-78 NETTOYAGE DU RESEAU D'AQUEDUC

Suite à la résolution numéro 1011-06-78 et à l'annonce parue dans les journeaux du 15 juillet 1978 pour le nettoyage de l'aqueduc, aucune soumission ne fut reçue.

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Nicole McNabb, et RESOLU de procéder au nettoyage d'une partie du réseau d'aqueduc par la Société d'Entretien des Réseaux d'Aqueduc, et ce au prix indiqué pour chacune des rues qui seront nettoyées par ladite Société.

Adoptée

AJOURNEMENT

1047-07-78 IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, et RESOLU d'ajourner pour une période de quinze (15) minutes, afin de délibérer.

Adoptée

APPROBATION DES COMPTES

1048-07-78 IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, et RESOLU d'approuver la liste des comptes du mois de juin 1978, telle que dressée par le secrétaire-trésorier, et d'autoriser leurs paiements par les chèques numéro 5700 à 5812, le tout totalisant $44,728.91

Adoptée

ASPHALTE

1049-07-78 CONSIDERANT l'équipement plus adéquat de Asphalte Bernard Pellerin Inc.;

CONSIDERANT l'excellent travail qui a été exécuté par le passé par cette même compagnie, IL EST PROPOSE par Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Nicole McNabb, et RESOLU d'octroyer le contrat d'asphaltage de la rue De la Rivière et de la Rue Du Collège à Asphalte Bernard Pellerin Inc., au prix respectif de $3,900.00 et de $6,500.00

Adoptée

1050-07-78 CHANGEMENT D'HORAIRE (CUEUILLETTE DES VIDANGES)

Pour des raisons sécuritaires, IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, et RESOLU d'accéder à la demande de monsieur Conrad Ste-Marie de changer l'horaire pour la cueuillette des rodures ménagères dans le village, pour l'après-midi au lieu de la soirée, et ce les mardi et vendredi, à l'année longue.

Adoptée

4 juillet 1978

INITIALES DU MAIRE
1094
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1051-07-78 LOCATION DE TERRAIN A MONSIEUR ROGER BISSON

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, et RESOLU de louer, pour une période de un (1) an, de monsieur Roger Bisson, un terrain devant servir à enfouir dans des tranchées, les boues vidangées des fosses septiques, au coût de Cent cinquante ($150.) dollars.

Adoptée

1052-07-78 IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Nicole McNabb, et RESOLU de demander à l'Hydro-Québec d'installer une lampe de rue face au domicile de monsieur Marcel Nantel.

Adoptée

La séance est levée

Maire Secrétaire-trésorier

7 Août 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi, le sept août mil neuf cent soixante-dix-huit (7 août 1978), à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, et mesdames et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Rita Gasse, Nicole McNabb, Camille Valiquette et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

1053-08-78 ADOPTION DES MINUTES DES 3 ET 4 JUILLET 1978

Il est proposé par le Conseiller Nicole McNabb, secondé par le Conseiller Rita Gasse et, RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du 3 juillet 1978 et de son ajournement du 4 juillet 1978 soient adoptées et signées telles que rédigées.

Adoptée

1054-08-78 APPROBATION DE LA REQUISITION DE TRAVAIL DE L'HYDRO-QUEBEC (455128)

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Nicole McNabb et RESOLU d'approuver la réquisition de travail numéro 455128 de l'Hydro-Québec concernant l'installation d'une ligne électrique sur les lots numéros 7 et 8, du rang "D", du canton de Joly.

Adoptée

1055-08-78 MINISTERE DE LA VOIRIE (PASSAGE SCOLAIRE)

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Camille Valiquette, et RESOLU de prier le Ministère de la Voirie d'établir, à ses frais, la signalisation de passage pour écoliers, sur la voie publique, au sud de la rue Bélanger et au sud de la rue Du Couvent, qu'il entretient dans notre municipalité.

Adoptée

7 Août 1978

INITIALES DU MAIRE
1095
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1056-08-78 SUBVENTION DU MINISTERE DES TRANSPORTS (10,500.00)

Suite à une lettre reçue du Ministère des Transports accordant à la Municipalité de Labelle une subvention de $10,500.00 pour l'amélioration de divers chemins, il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse et RESOLU de consacrer cette subvention pour la réfection du chemin du bout du Lac Labelle, face au lot numéro 29, du rang "b", du canton de Labelle, et ce jusqu'au Lac Cameron.

Adoptée

1057-08-78 APPUI A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES (LAC DES SUCRERIES)

Il est proposé par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et RESOLU d'appuyer la demande de l'Association des Propriétaires du Lac des Sucreries, adressée à monsieur Louis-René Pedneault du Ministère des Terres et Forêts, relative à l'acquisition d'un terrain afin d'y organiser des loisirs.

Adoptée

1058-08-78 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 26

Il est proposé par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Camille Valiquette, et RESOLU d'adopter le règlement numéro 26, "PROLONGEMENT DE L'EGOUT - RUE DE L'EGLISE", et d'emprunter, par billets, la somme de $5,400.00 pour en acquitter le coût.

Adoptée

1059-08-78 REGLEMENT NUMERO 26: ASSEMBLEE DES ELECTEURS

Il est proposé par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Camille Valiquette, et RESOLU que le règlement numéro 26 pourvoyant au prolongement de l'égoût, rue De L'Eglise et à un emprunt de $5,400.00 soit soumis aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables lors d'une assemblée publique qui sera tenue le dix-huit août mil neuf cent soixante-dix-huit (18 août 1978), à sept (7) heures du soir, à l'Hôtel de Ville de Labelle, 1, rue Du Pont, Labelle.

Adoptée

1060-08-78 LACABIE ENTREPRISES INC.

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Camille Valiquette, et RESOLU d'acquiescer à la demande des Entreprises Lacabie Inc. à l'effet que la municipalité prenne en main le chemin actuel du domaine Lacabie, situé sur les lots 31-5, 31-23 et 31-54, afin d'aménager et maintenir un chemin public et carrossable, mais à la condition que l'emplacement dudit chemin ainsi que les lots riverains soient subdivisés, cadastrés et enregistrés au bureau du cadastre à Québec.

Adoptée

1061-08-78 COMMISSION DES LOISIRS

Monsieur le Conseiller Mario Bergeron donne un avis de motion afin que soit créer une commission des Loisirs dans la Municipalité de Labelle.

Adoptée

7 août 1978

INITIALES DU MAIRE

1096

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1062-08-78 COMITE DES FETES DE LABELLE (COMPTE DE BANQUE)

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Nicole McNabb, et RESOLU d'ouvrir un compte de banque pour le Comité des Fêtes de Labelle, et d'autoriser monsieur le Maire Charles Bélisle et le Secrétaire-trésorier Claude Charbonneau à signer tous les effets relatifs audit Comité des Fêtes de Labelle.

Adoptée

1063-08-78 DIRECTEUR DES LOISIRS

Après avoir expliqué l'opinion de quelques membres du Conseil au sujet du travail du Directeur des Loisirs, il est proposé par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Nicole McNabb, et RESOLU que le terme de la période d'approbation soit reporté à la fin du mois d'août 1978.

Adoptée

1064-08-78 ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES IMMEUBLES ET DES EQUIPEMENTS

Il est proposé par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Rita Gasse, et RESOLU que tous les directeurs soient responsables de la maintenance et de l'entretien des immeubles et des équipements sous leur juridiction.

Sera sous la responsabilité du Directeur des Loisirs; le local des Loisirs, les terrains de jeu, la piscine et le Petit Caribou.

Sera sous la responsabilité de l'inspecteur Municipal; la garage municipal et ses dépendances, l'Hôtel de Ville, le Collège et l'usine de pompage.

Sera sous la responsabilité du Chef Pompier; la caserne et ses équipements.

Adoptée

1065-08-78 Il est proposé par le Conseiller Nicole McNabb, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, et RESOLU d'effectuer une avance monétaire de $500.00 au département des Loisirs, en paiement d'un équipement qui sera remis à la Municipalité.

Adoptée

1066-08-78 VENTE PAR LE SHERIF: JOSEPH FISHER

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Camille Valiquette, et RESOLU d'autoriser le Secrétaire-trésorier à représenter la Municipalité lors de la Vente par le shérif, de la propriété de monsieur Joseph Fisher, pour non paiement des taxes.

Adoptée

1067-08-78 COLLECTION DU COMPTE DE TAXES: JOSEPH FISHER

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Camille Valiquette, et RESOLU de mandater Me Alfred. A. Bélisle à collecter le plein montant des taxes dues en date du 24 août 1978, lors de la vente par le shérif de la propriété de monsieur Joseph Fisher. Ledit compte de taxe se lit comme suit:

Année	Taxes	Services	Frais	Intérêts	TOTAL
1973	$15.00		.50	$ 1.70	$ 17.20
1974	26.20			3.68	47.08
1975	26.20		.50	6.55	80.33
1976	40.14	$12.00	.50	15.96	148.93
1977	40.02		.50	28.41	217.86
1978	45.02		.50	39.51	302.89

Adoptée

7 Août 1978

INITIALES DU MAIRE
1097
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CARTE DU VILLAGE DE LABELLE

1068-08-78 Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, et RESOLU de faire dessiner une carte du Village de Labelle avec ses principaux points, afin de promouvoir l'attrait touristique.

Adoptée

1069-08-78 REMBOURSEMENT À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE $200.00 (PETIT TRAIN)

Il est proposé par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Camille Valiquette, et RESOLU de rembourser à la Chambre de Commerce de Labelle, la somme de $200.00 représentant les coûts supportés lors de la venue du Petit Train du Nord.

Adoptée

1070-08-78 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Nicole McNabb, et RESOLU d'ajourner l'assemblée au 21 août 1978, à 21 heures.

Adoptée

Charles Bélisle — Maire

Rita Gasse — Secrétaire-trésorier

21 Août 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

REGLEMENT NUMERO 26:

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'approbation du règlement numéro 26 pourvoyant au prolongement de l'égoût rue De L'Eglise et à un emprunt de $5,400.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à l'Hôtel de Ville de Labelle, le dix-huit août mil neuf cent soixante-dix-huit (18 août 1978), à sept (7) heures du soir, sous la présidence de monsieur le Maire Charles Bélisle.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement numéro 26 ainsi que de l'article 758 du code municipal.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclare le règlement approuvé par les électeurs.

Le président de l'assemblée lève l'assemblée à 21.00 heures.

Charles Bélisle — Président de l'assemblée

Rita Gasse — Secrétaire de l'assemblée

INITIALES DU MAIRE
1098
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

21 août 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil municipal du sept août mil neuf cent soixante-dix-huit (7 août 1978) ajournée à lundi le vingt-et-un août mil neuf cent soixante-dix-huit (21 août 1978, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, madame et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

1071-08-78 ADOPTION PROCES VERBAL: ASSEMBLEE DES ELECTEURS POUR LE REGLEMENT NO: 26

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina secondé par le Conseiller Gérald Davies et RESOLU à l'unanimité que le procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables pour l'approbation du règlement numéro 26, soit adopté tel que lu; qu'il soit consigné aux archives de cette corporation.

Adopté

1072-08-78 AVIS DE MOTION: PROLONGEMENT DE L"EGOUT RUE NANTEL

Monsieur Fernand Vézina, Conseiller, donne un avis de motion de la présentation d'un règlement pour prolonger l'égoût rue Nantel de chez monsieur René Brisebois, lot p242, jusque chez monsieur Yvon Nantel, lot p242, au cadastre du Village de Labelle et, pour autoriser un emprunt sur billet au montant approximatif de $7,952.25 pour en acquitter le coût.

Adoptée

1073-08-78 ACHAT DE MONSIEUR RENE BRISEBOIS DE L'EGOUT RUE NANTEL

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse et RESOLU à l'unanimité d'acheter de monsieur René Brisebois, pour la somme de un (1) dollar, l'égoût existant sur la rue Nantel (ancienne route 11 jusqu'à la rivière rouge) avec servitude à perpétuité et droit de passage pour réparation dudit égoût.

Adoptée

1074-08-78 AVIS DE MOTION: COMMISSION DES LOISIRS

Il est proposé par le Conseiller Mario Bergeron, de donner un avis de motion pour la présentation d'un règlement décrétant une Commission des Loisirs.

Adoptée

1075-08-78 YVON HENRI: COMPTE DE TAXES FONCIÈRE 1975 ANNULE

CONSIDERANT que des explications et commentaires ont été demandés à la Firme Sodemo Inc., évaluateurs;

CONSIDERANT qu'aucune justifications n'a été fournie par la Firme Sodemo Inc.;
CONSIDERANT que la propriété a été vendue claire de toute dette;

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et RESOLU à l'unanimité d'annuler le compte de taxes foncières pour l'année 1975 de monsieur Yvon Henri, fiche no.1135-2, pour un montant de $71.51.

Adoptée

21 août 1978

1099

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1076-08-78 DIRECTEUR DES LOISIRS

Il est proposé par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Gérald Davies de reporter le terme de la période de probation du Directeur des Loisirs au 30 décembre 1978.

Adoptée

1077-08-78 COLLECTION DES COMPTES DE TAXES POUR LES ANNEES 1975,1976 et 1977

Il est proposé par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Gérald Davies et RESOLU à l'unanimité d'autoriser Me Alfred A. Bélisle, avocat de Ste-Agathe-des-Monts à prendre action pour obtenir le paiement des taxes, intérêts et frais dus pour les années 1975, 1976 et 1977 sur les propriétés ci-après mentionnées et, si nécessaire, à procéder à l'exécution des jugements obtenus.

Adoptée

21 août 1978

FOLIO	NOM	ADRESSE	DESIGNATION	1975	1976	1977	SERVICES	INTERET	TOTAL
1244	Aubin André	2050 Blvd Labelle, Lafontaine, P.Q.	p.4, Village labelle	$116.30	$ 83.84	$ 63.88	$118.50	$147.91	$530.43
1238-3	Aubin André	2050 Blvd Labelle, Lafontaine, P.Q.	p.4, Village Labelle	16.50	25.35	25.25	-----	24.12	91.22
2165	Bastien Raymond Mme	1261 Blvd St-Joseph Est, Mtl	p19a, rg G, Joly		128.92	128.59	42.00	133.48	432.99
2746	Beauchamp André	539 St-Georges, St-Jérôme, P.Q.	15, rg R, Joly		56.31	56.12	34.50	68.92	215.85
213	Bédard Georges	9256, 2e Avenue, Mtl	28, rg B, Labelle			14.40		3.62	18.02
209	Bédard Georges	9256, 2e Avenue, Mtl	p28, rg B, Labelle		70.83	70.64		22.52	163.99
1641	Bélisle Huguette	8 Terrasse Lapointe, Ste-Thérèse Ouest	p2a, rg A, Joly	1.10	1.64	1.59	12.00	8.80	25.13
832-2	Bibeau Donat	R.R. #1, Grenville, P.Q.	p51a, rg I, Labelle		35.62	35.50	21.00	27.37	119.49
2498-1	Bonente Fausto	8555 Clark, Mtl	p5b-12, rg I, Joly			26.23		4.96	31.19
2512	Bonente Fausto	" " "	5b16-2, rg I, Joly			3.42		1.12	4.54
2513	Bonente Fausto	" " "	5b17, rg I, Joly			3.42		1.12	4.54
2514	Bonente Fausto	" " "	5b18, rg I, Joly			1.59		0.81	2.40
2517	Bonente Fausto	" " "	5b21, rg I, Joly			12.57		2.66	15.23
2524	Bonente Fausto	" " "	5b40, rg I, Joly			64.29	34.50	27.24	126.03
2525	Bonente Fausto	" " "	5b40, rg I, Joly			21.96	34.50	20.10	76.56
2526	Bonente Fausto	" " "	5b40, rg I, Joly			22.08	34.50	20.12	76.70
2527	Bonente Fausto	" " "	5b40, rg I, Joly			29.40	34.50	21.36	85.26
2528	Bonente Fausto	" " "	5b40, rg I, Joly			34.89	34.50	22.35	91.74
2529	Bonente Fausto	" " "	5b40, rg I, Joly			23.91	34.50	20.44	78.85
2530	Bonente Fausto	" " "	5b40, rg I, Joly			31.11	34.50	21.65	87.26
2531	Bonente Fausto	" " "	5b40, rg I, Joly			27.57	34.50	21.05	83.12
2794-7	Boucher Yves	7224, Candiac, St-Léonard, P.Q.	Caribou, rg R, Joly	6.21	11.51	11.47		9.86	39.05
1667	Carroll Dunstan G.	4392 Melrose, N.D.G., Mtl	p2a, rg A, Joly		3.43	3.42		4.25	11.10
1671	Carroll Dunstan G.	4392 Melrose, N.D.G., Mtl	p1e, rg A, Joly		3.43	3.42	12.00	10.13	28.98
699	Clark John	139 Prince-Edward, Pointe-Claire	p8, rg H, Labelle	38.35	148.92	148.60	42.00	79.51	457.38
2738	Coté Marien	230 Rg Ruisseau nord, St-Mathieu, P.Q.	8, rg R, Joly			40.26		8.74	49.00
1724-3	Coté Marien	" " " " " "	p29, rg A, Joly		8.00	9.88		1.82	19.70
1723-3	Coté Marien	" " " " " "	p28, rg A, Joly		8.00	9.88		1.34	19.22
2731	Coté Marien	" " " " " "	1, rg R, Joly		16.45	20.25		8.61	45.31
928	Cutter Willèe	Inconnue	p3, rg I, Minerve		11.10	11.10	12.00	17.25	51.45
287-1	Daigle René	4114 Northcliffe, N.D.G., Mtl	18, rg E, Labelle		52.29	105.41		31.37	189.07
859	Desjardins Jean-Paul	7444 St-Hubert Mtl	p55, rg I, Labelle		92.61	92.35	42.00	106.44	333.40
2139	Douesnard Roger	502, 32e Avenue, Lasalle, P.Q.	p17e, rg G, Joly		3.39	55.02	42.00	32.64	133.05
1637	Doucet Louis	16 rue Joly, Ste-Thérèse-Ouest	p1a, rg A, Joly		131.21	81.86		65.55	278.62
131	Dubois Alexandre	735 Terrasse Pesant, Ste-Dorothée	36a,b, rg A, Labelle		6.72	183.37	42.00	61.81	293.90

INITIALES DU MAIRE 1101 INITIALES DU SECR.-TRES

FOLIO	NOM	ADRESSE	DESIGNATION	1975	1976	1977	SERVICES	INTERET	TOTAL
1507	Entreprises Vézina & Fils LtéeA/S de Jacques Hétu, Labelle, Qué.		154,155,156,Village		356.20	317.20	133.33	219.21	$1,025.94
1508	Entreprises Vézina & Fils LtéeA/S de Jacques Hétu, Labelle, Qué.		154,155,156, Village		533.07	474.70	563.36	396.30	1,967.43
46-2	Faucher Liette	480 Beaurepaire Dr., Beaurepaire, P.Q.	p31, rg A, Labelle		9.18	9.15		5.90	24.23
880-2	Fournelle J. Maurice	5251 Louis Francoeur, Mtl-Nord	p57, rg I, Labelle		7.81	7.81	6.00	7.09	28.71
1446	Forest Michèle	Labelle, P.Q.	17-73, Village Labelle		24.52	24.40	12.00	20.87	81.79
1447	Forest Michèle	Labelle, P.Q.	17-72, Village Labelle		12.47	12.44		8.11	33.02
403	Godbout Jean-Pierre	10412, Prieur, Mtl.	Ile no.2, rg E, Labelle		5.07	5.00	12.00	12.52	34.59
437	Gosselin Gilles	821 Campbell, Greenfield-Park	28, rg F, Labelle		3.99	6.71	6.00	5.13	21.83
247	Kataila Mauri	2492 Rebecca, Oaxville, Ont.	31, rg D, Labelle	55.63	76.72	76.49	6.00	72.26	287.10
810	Goudreau Marguerite D.	741 Cardinal Léger,#9, Pincourt,P.Q.	103, rg J, Labelle	68.00	56.36	56.73	42.00	87.27	310.36
1390	Labonté Yvonne	Labelle, P.Q.	p212, Village Labelle		73.71	73.57	92.52	79.80	319.60
57-1	Mercier Jean	924 Gauvin, Chambly, P.Q.	p31, rg A, Labelle		85.63	85.40	42.00	68.81	281.84
1690	Miller Arthur Jr	9 Ambler Way, Parsippanu, N.J.07054	8a,9a, rg A, Joly			26.96		5.97	32.93
1689	Miller Arthur Sr	9 Ambler Way, Parsippany, N.J.07054	8c, rg A, Joly			91.87		19.15	111.02
59	Paradis Fernand (inconnu)	8514 Chateaubriand, Mtl	p31, rg A, Labelle	132.00	110.56	110.29	42.00	150.70	545.55
1304	St-Cyr Robert	Labelle, P.Q.	p47, p48, Village Labelle		158.51	158.11	133.33	114.55	564.50
1381	St-Cyr Robert	Labelle, P.Q.	P49,50,51,Village Labelle		130.15	129.81	133.33	99.08	492.37
1718-1	Vézina Solange Mme	Labelle, P.Q.	22c, rg,A, Joly		10.95	15.25		8.14	34.34
1718-2	Vézina Solange Mme	Labelle, P.Q.	23c, rg A, Joly		23.43	15.25		12.65	51.33
1719-1	Vézina Alfred	Labelle, P.Q.	24a,b,c,d, rg A, Joly		15.74	20.25		12.65	48.64
1719-2	Vézina Solange Mme	Labelle, P.Q.	25b,c, rg A, Joly		8.91	8.91		6.11	23.93
1719-3	Vézina Solange Mme	Labelle, P.Q.	24a ptie, rg A, Joly			5.91		0.98	6.89

	1975	1976	1977	Serv.	Int.	Total
TOTAL	434.09	2,602.55	1,732.21	1,919.87	2,474.29	10,637

21 août 1978

1077-08-78

21 août 1978

INITIALES DU MAIRE

1102

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1078-08-78 **EAUX DE SURFACE: ECOLE ST-PIE X**

IL EST RESOLU à l'unanimité d'amener un tuyau de six (6) pouces de diamètre jusqu'à la ligne de terrain de la Commission Scolaire, située sur la rue Des Loisirs afin de recevoir les eaux de surface de la partie pavée de la cour de l'école St-Pie X.

Adoptée

1079-08-78 **REFECTION DE L'AQUEDUC BOULEVARD CURE LABELLE NORD**

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et RESOLU à l'unanimité de procéder à la réfection de l'aqueduc à partir du lot numéro 241 jusqu'à la rue De la Montagne, afin d'augmenter le débit d'eau sur la rue De la Montagne et le Boul. Curé Labelle.

Adoptée

1080-08-78 **PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC RUE DU MOULIN**

Il est proposé par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et RESOLU à l'unanimité de prolonger le réseau d'aqueduc sur la rue Du Moulin et de traverser ladite rue face au lot numéro p25, du rang "A", du canton de Joly.

Adoptée

1081-08-78 **DEMANDE DE SOUMISSIONS: FOURNITURE D'HUILE A CHAUFFAGE**

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse et RESOLU à l'unanimité de demander des soumissions publiques aux fournisseurs de la Municipalité de Labelle pour la fourniture d'huile à chauffage, pour une période de un (1) an, aux endroits suivants:

1.- Garage municipal
2.- Collège Sacré-Coeur
3.- Centre Communautaire
4.- Pavillon des Loisirs

Les prix des soumissions ne devront inclure que la fourniture d'huile à chauffage.

Les soumissions devront être sous enveloppe scellée portant l'inscription "Soumission-Huile à chauffage" et adressées au Secrétariat de la Municipalité de Labelle au plus tard le 29 septembre 1978 à 16.30 hres. La municipalité de Labelle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée

1082-08-78 **DEMANDE DE QUOTATION POUR EMPRUNT:REGLEMENT NUMERO 26**

Il est proposé par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse et RESOLU à l'unanimité d'autoriser le secrétaire-trésorier à demander des quotations aux personnes intéressées à prêter une certaine somme d'argent jusqu'à concurrence de $5,400.00, remboursable sur une période de dix (10) ans, tel que décrit ci-dessous.

1979	$300.00	1984	$500.00
1980	$300.00	1985	$600.00
1981	$400.00	1986	$700.00
1982	$400.00	1987	$800.00
1983	$500.00	1988	$900.00

Les intérêts seront payables annuellement en même temps que les échéances en capital, au bureau de la Municipalité de Labelle.

INITIALES DU MAIRE
1103
INITIALES DU SEC.-TRES.

1082-08-78 Cette somme devant être employée au prolongement de l'égoût rue De L'Eglise, tel que spécifié au règlement numéro 26.

Adoptée

1083-08-78 DEMANDE DE SOUMISSIONS DENEIGEMENT LAC DES SUCRERIES

Il est proposé par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Rita Gasse et RESOLU à l'unanimité de demander des soumissions publiques pour l'ouverture, le déneigement et le sablage des chemins d'hiver du Lac des Sucreries, sur une distance de 5.69 milles.

Les soumissions devront être sous enveloppe scellée portant l'inscription "Soumission - Déneigement" et adressées au Secrétariat de la Municipalité de Labelle au plus tard le 29 septembre 1978 à 16.30 hres. La Municipalité de Labelle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée

1084-08-78 DEMANDE DE SOUMISSIONS ENLEVEMENT DES VIDANGES:COTE OUEST LAC LABELLE

Il est proposé par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Gérald Davies et RESOLU à l'unanimité de demander des soumissions pour l'enlèvement de toutes les vidanges, une (1) fois la semaine du côté ouest du Lac Labelle, soit dans le rang "A" du canton de La Minerve, les les lots numéros 2 à 205 inclusivement du rang "F" du canton de Labelle et la presqu'île Russell, pour la période du 1er novembre 1978 au 31 octobre 1979.

L'Entrepreneur devra faire l'enlèvement de toutes les vidanges à tous les lundis durant la période ci-dessus mentionnée après 7.00 hres a.m., sauf les lundis qui seront congés civiques où l'enlèvement aura alors lieu le lendemain mardi, et sauf durant les périodes de la prise et de la fonte des glaces, où il n'y aura pas d'enlèvement des vidanges.

Les soumissions devront être sous enveloppe scellée portant l'inscription "Soumission - Enlèvement des vidanges" et adressées au Secrétariat de la Municipalité de Labelle, 1, rue Du Pont, Labelle, au plus tard le 29 septembre 1978 à 16.30 hre.

La Municipalité de Labelle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune oboigation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée

1085-08-78 AVIS DE MOTION: REGLEMENT POUR TRAVAUX DE LA MUNICIPALITE 1978

Monsieur Fernand Vézina, Conseiller, donne un avis de motion pour la présentation d'un règlement décrétant les travaux de la Municipalité pour l'année 1978.

Adoptée

1086-08-78 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 1978

Il est proposé par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et RESOLU à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois de juillet 1978, tel que dressée par le secrétaire-trésorier et, d'autoriser leur paiement par les chèques numéros 5813 à 5932, pour un montant total de $37,182.25.

Adoptée

21 août 1978

INITIALES DU MAIRE

1104

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1087-08-78 ACHAT DU COLLEGE SACRE-COEUR

Il est proposé par monsieur Fernand Vézina, Conseiller, secondé par madame Rita Gasse, Conseiller et RESOLU à l'unanimité de demander à la Commission Scolaire des Laurentides de reconsidérer notre résolution numéro 855-11-77 concernant l'achat du Collège Sacré-Coeur pour la somme de $1.00.

Adoptée

1088-08-78 SEMINAIRE DE LA FEDERATION DES CHEFS POMPIERS DU QUEBEC

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser monsieur Robert Nantel, responsable de la Brigade-incendie, ainsi qu'une autre personne de la Brigade-incendie à assister au Séminaire organisé par la Fédération Québécoise des chefs pompiers, qui aura lieu les 30 septembre et 1er octobre 1978 à Mirabel.

Adoptée

1089-08-78 FEDERATION QUEBECOISE DU CANOT-CAMPING INC.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Fernand Vézina, secondé par madame Rita Gasse et RESOLU à l'unanimité d'autoriser la Fédération Québécoise du Canot-camping inc. à utiliser le chemin du Lac Labelle à partir du chemin Baudart et les abords du pont entre le lac Brochet et le lac Labelle et à y poser une balise.

Adoptée

La séance est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

5 SEPTEMBRE 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

INITIALES DU MAIRE
1105
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

A la session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le cinq septembre mil neuf cent soixante-dix-huit (5 septembre 1978), à laquelle sessions sont présents: Monsieur le Maire Charles Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers Mario Bergeron, Rita Gasse, Nicole McNabb, Camille Valiquette et Fernand Vézina formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

1090-09-78 ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 7 AOUT 1978 ET DU 21 AOUT 1978

IL EST PROPOSE par monsieur Fernand Vézina, conseiller, secondé par monsieur Mario Bergeron, conseiller d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 août 1978 et de son ajournement du 21 août 1978 tel que rédigé.

Adoptée

1091-09-78 EMETTEUR-RECEPTEUR MOBILE

IL EST PROPOSE par monsieur Fernand Vézina, conseiller, secondé par madame Nicole McNabb, conseiller, de défrayer le coût d'achat d'un émetteur-réception mobile au montant de $475.00 à la condition que ledit émetteur-récepteur soit installé dans l'auto du chef-pompier et que en cas d'absence de ce dernier, qu'il soit remis à son assistant.

Adoptée

1092-09-78 AVANCE - TRAVAUX DE NETTOYAGE DE L'AQUEDUC

IL EST PROPOSE par madame Nicole McNabb, conseiller, secondé par monsieur Camille Valiquette, conseiller, et résolu à l'unanimité de payer la facture de $5,800.00 à la Société d'entretien des réseaux d'aqueduc représentant une avance sur les travaux exécutés pour le nettoyage de l'aqueduc.

Adoptée

1093-09-78 CHEMIN DU DOMAINE LACABIE

IL EST PROPOSE par madame Rita Gasse, secondé par monsieur Camille Valiquette, conseiller, de garder à l'étude l'achat du chemin du Domaine Lacabie afin d'en prévoir les dépenses au budget 1979;

IL EST PROPOSE en contre-proposition, par monsieur Mario Bergeron, secondé par madame Nicole McNabb, conseiller, d'annuler la résolution 1060-08-78 et d'acquiescer à la demande des Entreprises Lacabie Inc. à l'effet que la Municipalité achète, pour la somme de $1.00, le chemin actuel du domaine Lacabie situé sur les lots 31-5, 31-23 31-54, 31-55, 31-56 jusqu'à la limite des lots 31-63 et 3173 et P32-B jusqu'à la limite des lots 32-24 et 32-51, mais à la condition que l'emplacement dudit chemin soit subdivisé, cadastré et enregistré au bureau du cadastre à Québec;

ONT VOTE pour la proposition principale madame et monsieur les conseillers Rita Gasse et Camille Valiquette; ont voté contre la proposition principale madame et messieurs les conseillers Nicole McNabb, Mario Bergeron et Fernand Vézina;

ONT VOTE pour la contre-proposition madame et messieurs les conseillers Nicole McNabb, Mario Bergeron et Fernand Vézina; ont voté contre la contre-proposition madame et monsieur les conseillers Rita Gasse et Camille Valiquette;

CONSIDERANT le vote pris, la contre-proposition est adoptée et il est donc résolu d'acheter le chemin actuel du domaine Lacabie tel que spécifié dans la contre-proposition et en conséquence de ne pas attendre jusqu'au prochain budget pour effectuer l'achat du chemin du Domaine Lacabie.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1106
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1094-09-78 COMMISSION DES LOISIRS - REPRESENTANT

IL EST PROPOSE par madame Nicole McNabb, conseiller, secondé par monsieur Camille Valiquette, conseiller et résolu à l'unanimité de nommer madame Rita Gasse, conseiller, représentant de la Municipalité au sein de la Commission des Loisirs.

Adoptée

1095-09-78 COMITE D'ACCUEIL - PETIT TRAIN DU NORD

IL EST PROPOSE par monsieur Fernand Vézina, secondé par monsieur Camille Valiquette, conseiller et résolu à l'unanimité de nommer madame Nicole McNabb, conseiller sur le Comité d'accueil pour le Petit Train du Nord.

Adoptée

1096-09-78 BRIGADIERS SCOLAIRES

IL EST PROPOSE par monsieur Fernand Vézina, secondé par madame Rita Gasse et résolu à l'unanimité d'engager deux (2) brigadiers scolaires à l'intersections de la rue Bélanger et Boul. Curé Labelle ainsi qu'à l'intersection de la rue Du Couvent et boul. Curé Labelle et ce, au taux du salaire minimum.

Adoptée

1097-09-78 COMPTES DU MOIS - AOUT 1978

IL EST PROPOSE par madame Nicole McNabb, secondé par monsieur Mario Bergeron, conseiller et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois d'août 1978 telle que dressée par le secrétaire-trésorier et d'autoriser leurs paiements par les chèques no. 5933 à 5998 et 01 à 43, le tout se totalisant à $24,003.74.

Adoptée

1098-09-78 AVANCE - JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

IL EST PROPOSE par monsieur Fernand Vézina, conseiller,secondé par madame Rita Gasse, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une avance monétaire de $3,000.00 au projet Jeunesse Canada au Travail. Ladite avance sera remboursée à la fin du projet.

Adoptée

1099-09-78 COMITE DES CITOYENS - LAMACAZA

IL EST PROPOSE par madame Nicole McNabb, conseiller, secondé par monsieur Fernand Vézina, conseiller, de nommer monsieur Camille Valiquette, conseiller, sur le Comité des citoyens au Pénitencier de La Macaza, en remplacement de M. Mario Bergeron, démissionnaire.

Adoptée

1100-09-78 AQUEDUC - BOUL. LABELLE ET RUE DU MOULIN

Suite à la résolution numéro 1079-08-78, IL EST PROPOSE par monsieur Fernand Vézina, secondé par monsieur Camille Valiquette, conseiller d'installer un tuyau de 6" en plastique lors de la construction de l'aqueduc boul. Curé Labelle et rue du Moulin.

Adoptée

1101-09-78 CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

IL EST PROPOSE par monsieur Fernand Vézina, conseiller, secondé par monsieur Camille Valiquette, conseiller et résolu à l'unanimité de contester la politique du Ministère des Transports relative au contrat d'entretien des chemins d'hiver pour le tour du Lac Labelle.

Adoptée

1102-09-78 AJOURNEMENT

IL EST PROPOSE par madame Nicole McNabb, conseiller, secondé par madame Rita Gasse, conseiller et résolu à l'unanimité d'ajourner la session au 18 septembre 1978 à 21;00 heures.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1107
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil municipal du cinq septembre mil neuf cent soixante-dix-huit (5 septembre 1978) ajournée à lundi le dix-huitième jour de septembre mil neuf cent soixante-dix-huit (18 septembre 1978) tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Nicole McNabb et Camille Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1103-09-78 TRAVAUX BELL CANADA - no 3K916

IL EST PROPOSE par monsieur Gérald Davies, secondé par le conseiller M. Camille Valiquette et résolu d'approuver les travaux indiqués sur le projet no 3K916 de Bell Canada consistant à enfouir un nouveau cable souterrain le long de la rue de la Gare.

Adoptée

1104-09-78 TRAVAUX BELL CANADA - no 6K9298F

IL EST PROPOSE par le conseiller M. Gérald Davies, secondé par le conseiller M. Camille Valiquette et résolu d'approuver les travaux indiqués sur le projet no 6K9298F de Bell Canada consistant à placer un nouveau cable aérien ainsi qu'un ancre pour l'Antenne de la Municipalité au Lac Labelle.

Adoptée

1105-09-78 HYDRO-QUEBEC - Réquisition no 455363

IL EST PROPOSE par le conseiller Mme Nicole McNabb, secondé par le conseiller Mme Rita Gasse et résolu à l'unanimité d'approuver la réquisition de travail de l'Hydro-Québec no 455363 concernant l'installation d'une ligne électrique pour desservir M. Wilfrid Duquette, Rang A, Canton Joly.

Adoptée

1106-09-78 SUBVENTION - ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

IL EST PROPOSE par le conseiller M. Gérald Davies, secondé par le conseiller M. Mario Bergeron et résolu à l'unanimité d'accepter la subvention du Ministère des Transports pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 1978-79 sur une longueur de 79.48 km au taux de $405.00/km et de refuser les 12.87/km supplémentaires représentant la longueur de chemin comprise entre la fourche du Chemin La Minerve jusque chez monsieur Joseph Terreault.

Adoptée

1107-09-78 FONDATION JUSTINE LACOSTE-BEAUBIEN

IL EST PROPOSE par le conseiller Mme Nicole McNabb, secondé par le conseiller Mme Rita Gasse, et résolu à l'unanimité de verser la somme de $25.00 au Fonds de Recherche de la Fondation Justine Lacoste-Beaubien.

Adoptée

1108-09-78 EMPRUNT DE M. MARCEL BASQUE

IL EST PROPOSE par le conseiller M. Camille Valiquette, secondé par le conseiller M. Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'emprunter la somme de cinq mille quatre cents ($5,400.00) dollars à 10% d'intérêt l'an de monsieur Marcel Basque, le remboursement sera échelonné sur une période de 10 ans tel que défini au règlement no. 26.

Adoptée

1109-09-78 REGLEMENT NO. 27

IL EST PROPOSE par le conseiller Mme Rita Gasse, secondé par le conseiller M. Mario Bergeron et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 27 décrètant la formation d'une Commission Municipale de Loisirs.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1108
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

COMMISSION DES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le conseiller Mme Nicole McNabb, secondé par le conseiller M. Mario Bergeron que le directeur des Loisirs ne soit pas considéré comme officier de la Commission Municipale des Loisirs, mais plutôt comme employé de ladite Commission.

1110-09-78 IL EST PROPOSE en contre-proposition par le conseiller Mme Rita Gasse, secondé par le conseiller M. Gérald Davies que le directeur des Loisirs fasse partie de la Commission Municipale des Loisirs en tant qu'officier de ladite Commission.

Ont voté pour la contre-proposition, madame et messieurs les conseillers Rita Gasse, Gérald Davies et Camille Valiquette, ont voté contre la contre-proposition madame et monsieur les conseillers Nicole McNabb et Mario Bergeron.

Ont voté pour la proposition principale madame et monsieur les conseillers Nicole McNabb et Mario Bergeron, ont voté contre la proposition principale madame et messieurs les conseillers Rita Gasse, Gérald Davies et Camille Valiquette.

Considérant le vote pris, la contre-proposition est adoptée et il est donc résolu que le directeur des loisirs soit considéré comme officier de la Commission des Loisirs et non comme employé de ladite Commission tel que défini au règlement no 27 dans la composition de la Commission des Loisirs.

Adoptée

1111-09-78 NETTOYAGE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC

IL EST PROPOSE par le conseiller, M. Camille Valiquette, secondé par le conseiller, Mme Rita Gasse, et résolu à l'unanimité de procéder au nettoyage de la conduite d'aqueduc de 8 pouces de diamètre en fonte du Lac Blanc jusqu'au Village soit environ 1,500 pieds linéaires ainsi que la pose de deux tées pour les installations permanentes et ce, au prix de $6,000.00, payable en janvier 1979, sans intérêt. Ces travaux seront effectués par la Société d'Entretien des Réseaux d'Aqueduc.

chargé 11-10-78

Adoptée

1112-09-78 ACHAT DU COLLEGE SACRE-COEUR

IL EST PROPOSE par madame Nicole McNabb, secondé par madame Rita Gasse et résolu à l'unanimité d'acquérir de la Commission scolaire des Laurentides pour la somme d"un ($1.00) dollar, pour fins communautaires et sans but lucratif, l'école Sacré-Coeur qui forme un emplacement situé dans la Municipalité de Labelle, au cadastre officiel du Village de Labelle, division d'enregistrement de Labelle.

Ledit emplacement est composé d'une partie du lot no 16-72, de figure rectangulaire, d'une superficie totale de 32,741 pi. ca.

Que le maire, monsieur Charles Bélisle et le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Charbonneau, soient autorisés à signer pour et au nom de de la Municipalité de Labelle ledit acte d"achat .

Adoptée

1113-09-78 PONT DU LAC CAMERON

Considérant le mauvais état du pont du Lac Cameron;

IL EST PROPOSE par le conseiller, Mme Nicole McNabb, secondé par le conseiller, M. Gérald Davies et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports de compléter la reconstruction dudit pont, qui avait été commencée en 1977.

Adoptée

Sur ce, la séance est levée

Charles Bélisle
Maire

Copie de Mario Bergeron
Secrétaire-trésorier

2 Octobre 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le deux octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (2 octobre 1978), à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, mesdames et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Nicole McNabb, Camille Valiquette et Fernand Vézina, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur le Maire.

1114-10-78 ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 1978 ET DU 18 SEPTEMBRE 1978

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'approuver les minutes de l'assemblée régulière du 5 septembre 1978 et de son ajournement du 18 septembre 1978 avec la correction suivante: la résolution no. 1111-09-78 devrait se lire comme suit: Il est proposé par le Conseiller M. Camille Valiquette, secondé par le Conseiller Mme Rita Gasse, et résolu à l'unanimité de procéder au nettoyage de la conduite d'aqueduc du 8 pouces de diamètre en fonte du Lac Blanc jusqu'au Village soit environ 1,500 pieds linéaires ainsi que la pose de deux tées pour les installations permanentes et ce, au prix de $6,000.00, payable en 1979, sans intérêt. Ces travaux seront effectués par la Société d'Entretien des Réseaux d'Aqueduc.

Adoptée

1115-10-78 REUNION SECTORIELLE DE LA B.C.P.O.L.L.

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Camille Valiquette et résolu à l'unanimité d'accorder au Comité de la Bibliothèque un montant de $1.00 par personne jusqu'à concurrence de $75.00 à l'occasion du dîner qui sera servi lors de la réunion sectorielle de la Bibliothèque Centrale de prêts de l'Outaouais et des Laurentides, le 28 octobre 1978.

Adoptée

1116-10-78 BELL CANADA - Réquisition no 3K9154

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'approuver la réquisition de travail de Bell Canada no 3K9154 concernant le remplacement de 286 m de cable enfoui mouillé, dans le rang "A", du canton de Joly.

Adoptée

1117-10-78 OUVERTURE DE SOUMISSION - COTE OUEST LAC LABELLE - VIDANGES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Nicole McNabb et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la seule soumission reçue pour l'enlèvement des vidanges du côté ouest du Lac Labelle pour la période du 1er novembre 1978 au 31 octobre 1979.

Adoptée

1118-10-78 CONTRAT POUR L'ENLEVEMENT DES VIDANGES - COTE OUEST LAC LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Camille Valiquette et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour l'enlèvement des vidanges une (1) fois la semaine du côté ouest du Lac Labelle soit du rang A du Canton de la Minerve, les lots numéros 2 à 205 inclusivement du rang F du Canton de Labelle et la presqu'île Russell.

INITIALES DU MAIRE
1110
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1118-10-78 Pour la période du 1er novembre 1978 au 31 octobre 1979 à monsieur André Desgroseillers de Labelle au prix de trois mille six cents dollars ($3,600.) à la condition que toutes les vidanges soient ramassées et ce, conformément à la demande de soumission publique (rés. 1084-08-78) et au contrat en usage dans la Municipalité et que Monsieur le Maire, Charles Bélisle et le secrétaire-trésorier, M. Claude Charbonneau, soient et sont autorisés à signer le contrat et tous autres documents nécessaires à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

1119-10-78 OUVERTURE DES SOUMISSIONS - HUILE A CHAUFFAGE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Nicole McNabb et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture des deux soumissions reçues pour la fourniture de l'huile à chauffage au garage municipal, au collège Sacré-Coeur, au Centre Communautaire et au pavillon des loisirs pour l'hiver 1978-1979.

Adoptée

1120-10-78 CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'HUILE A CHAUFFAGE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Camille Valiquette et résolu à l'unanimité d'accorder à Piché & Cormier Inc., de Labelle, le contrat de fourniture d'huile à chauffage aux endroits suivants: garage municipal, collège Sacré-Coeur, centre communautaire et pavillon des loisirs pour une période d'un an à compter du 3 octobre 1978 au prix de $0.54 le gallon.

Adoptée

1121-10-78 OUVERTURE DE SOUMISSION - DENEIGEMENT LAC DES SUCRERIES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la seule soumission reçue pour le déneigement du chemin du Lac des Sucreries.

Adoptée

1122-10-78 CONTRAT DE DENEIGEMENT - LAC DES SUCRERIES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Camille Valiquette et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour l'ouverture, le déneigement et le sablage des chemins d'hiver dans la région du Lac des Sucreries, sur une distance de 5.69 milles, à monsieur Elzéar Blain de Vendée, au prix de huit cents dollars ($800.00) du mille à compter du 1er octobre 1978 au 15 mai 1979 et d'autoriser le Maire M. Charles Bélisle et le secrétaire-trésorier, M. Claude Charbonneau à signer le contrat à cette fin pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

1123-10-78 APPROBATION DES ETATS FINANCIERS POUR 1977

IL EST PROPOSE par le Conseiller Nicole McNabb, secondé par le Conseiller Rita Gasse et RESOLU à l'unanimité d'approuver les états financiers de la Municipalité de Labelle pour l'année 1977 tels que préparés et présentés par le vérificateur de la Municipalité, monsieur Jacques Allard, C.A.,

Adoptée

2 Octobre 1978

INITIALES DU MAIRE
1111
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1124-10-78 ACHAT D'UNE PARTIE DE LA RUE BERGERON

Monsieur le Conseiller Mario Bergeron s'étant retiré de la discussion et de la présente décision, IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, et résolu d'acheter de dame Georgette Labelle (Bergeron), pour la somme de un dollar ($1.00), une partie non subdivisée du lot numéro 224 du cadastre du Village de Labelle, étant la partie ouest de la rue Bergeron comprise entre les propriétés de André Bisson (lot 219), Alexandre Lyras (partie 224-3), Donald Meehan (parties 224-1 et 224-2) et Sidney Roberts jr (parties 224-1 et 224-2) d'un côté au nord et celles de Gaétan Bergeron (partie 224), Serge Lyras (224-4) et Mario Bergeron (224-5) et 224-6) de l'autre côté au sud, les propriétaires ci-dessus mentionnés dégagent la municipalité de tous dommages qui pourraient être causés à leurs propriétés par l'entretien et la réparation de ladite rue Bergeron; et que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'acte de vente et tous autres documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

1125-10-78 DEMANDE DE SOUMISSIONS - PAVAGE DE LA RUE BERGERON

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse et RESOLU de demander des soumissions pour le pavage en asphalte de la rue Bergeron sur une longueur de quatre cents pieds (400), et d'une largeur de seize (16) pieds. Ce pavage devra être d'une épaisseur de deux (2) pouces minimum. Les soumissions devront être sous enveloppe scellée portant l'inscription "Soumissions - revêtement bitumineux" et adressées au Secrétariat de la Municipalité de Labelle au plus tard le seize (16) octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), à 16.00 heures. La Municipalité de Labelle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni auaucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumisssionnaires.

Adoptée

1126-10-78 OFFRE A LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES (HOLIDAY RANCH)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Camille Valiquette, secondé par le Conseiller Gérald Davies et resolu à l'unanimité d'offrir à la Commission Scolaire des Laurentides de lui verser la somme de cinq mille dollars ($5,000.00) en paiement final, et sans recours, dans la cause Holiday Ranch Inc. - vs - Municipalité de Labelle et Als, pour le lot numéro 5-B, rang "I", Canton de Joly.

Adoptée

1127-10-78 ACHAT DE LA BOISSON - ACCEUIL PETIT TRAIN DU NORD

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Camille Valiquette et resolu à l'unanimité de défrayer le coût des boissons pour l'acceuil du Petit Train du Nord pour le 8 octobre 1978, et que les profits de la vente soient versés à la Municipalité.

Adoptée

1128-10-78 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 28

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 28 concernant les travaux municipaux pour l'année 1978.

Adoptée

2 octobre 1978

INITIALES DU MAIRE

1112

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1129-10-78 COMPTES DU MOIS - SEPTEMBRE 1978

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Nicole McNabb et résolu de payer les comptes du mois de septembre 1978 par les chèque numéros 044 à 135, plus le chèque numéro 141, et de retenir les chèques numéros 135 à 154 inclusivement.

Adoptée

1130-10-78 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au lundi, 16 octobre 1978, à 21.00 heures.

Adoptée

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

16-10-78 A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal du deux octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (2 octobre 1978), ajournée à lundi le seize octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (16 octobre 1978), tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, mesdames et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Rita Gasse, Nicole McNabb et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

1131-10-78 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller M. Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mme Nicole McNabb et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

Adoptée

1132-10-78 COLLOQUE DU C.R.S.S.S.L.L. A JOLIETTE

IL EST PROPOSE par le Conseiller M. Mario Bergeron, secondé par le Conseiller M. Mario Bergeron et résolu à l'unanimité de déléguer monsieur Réjean Cournoyer du C.P.S.C.R.L., au colloque du C.R.S.S.S.L.L. qui aura lieu à Joliette le 21 octobre 1978.

Adoptée

1133-10-78 COEURS RYTHMES DE LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller M. Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mme Rita Gasse et résolu à l'unanimité d'octroyer la somme de cent dollars ($100.) au Groupe les Coeurs Rythmés de Labelle.

Adoptée

1134-10-78 RENOVATION ET PEINTURE AU LOCAL DU C.P.S.C.R.L.

Suite à la lettre du C.P.S.C.R.L., IL EST PROPOSE par le Conseiller M. Fernand Vézina, secondé par le Conseiller M. Mario Bergeron et résolu à l'unanimité de peinturer le local situé face à la Bibliothèque, à l'intérieur du Collège et de faire les rénovations nécessaires audit local.

Adoptée

16 Octobre 1978

INITIALES DU MAIRE
1113
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1135-10-78 OUVERTURE DES SOUMISSIONS (PAVAGE RUE BERGERON)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mme Nicole McNabb, secondé par le Conseiller M. Fernand Vézina et résolu de procéder à l'ouverture des trois (3) soumissions reçues pour le pavage de la rue Bergeron, tel que spécifié à la résolution numéro 1125-10-78.

Adoptée

1136-10-78 SOUMISSION POUR LE PAVAGE DE LA RUE BERGERON

Après étude des trois soumissions reçues, IL EST RESOLU à l'unanimité d'octroyer les travaux de pavage de la rue Bergeron à Bélanger Asphalte de Val David, P.Q., au prix de $2,061.90. Les travaux devront débutés aussitôt que le règlement de travaux municipaux sera accepté.

Adoptée

1137-10-78 AVIS DE MOTION POUR REGLEMENT DE TRAVAUX MUNICIPAUX

M. Fernand Vézina, Conseiller, donne un avis de motion qu'il y aura un règlement de travaux Municipaux pour le pavage de la rue Bergeron.

Adoptée

1138-10-78 AVIS DE MOTION: TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DU LAC LABELLE

M. Mario Bergeron, Conseiller, donne un avis de motion qu'il présentera un règlement décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Labelle, de la propriété de M. Léonidas Desgroseillers, lot numéro 29, rang "B", canton de Labelle, jusqu'au Lac Brochet et, appropriant la subvention de $10,500.00 reçue du Ministère des Transports, Gouvernement du Québec pour en défrayer le coût.

Adoptée

1139-10-78 FACTURE DU C.R.D.L.

IL EST PROPOSE par le Conseiller M. Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Mme Nicole McNabb et résolu de payer la facture du C.R.D.L. au montant de $200.00 pour des services professionnels au Lac Petit Caribou, en 1977.

Adoptée

1140-10-78 CHEMIN DE LA MONTAGNE VERTE (LAC GERVAIS)

CONSIDERANT le nombre de résidents au Lac Gervais, IL EST PROPOSE par le Conseiller M. Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Mme Nicole McNabb et résolu à l'unanimité d'entretenir pendant l'hiver 1978-1979, le chemin de la Montagne Verte jusqu'au pied de la Montagne chez M. Yvan Cournoyer, ainsi que le chemin de la Pointe des bouleaux.

Adoptée

1141-10-78 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'ajourner la session à mardi le dix-sept octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (17 octobre 1978), à 19.30 heures.

Adoptée

17 octobre 1978

INITIALES DU MAIRE
1114
INITIALES DU SEC.-TRES.

1142-10-78 PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal du deux octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (2 octobre 1978), ajournée au mardi dix-sept octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (17 octobre 1978), tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Charles Bélisle, mesdames et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Nicole McNabb, Camille Valiquette et Fernand Vézina, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 29

IL EST PROPOSE par le Conseiller M. Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mme Nicole McNabb et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 29 concernant les travaux de pavage de la rue Bergeron.

Adoptée

1143-10-78 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 30

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mme Rita Gasse, secondé par le Conseiller M. Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 30 concernant les travaux de réfection d'une partie du chemin du Lac Labelle, et d'approprier à cette fin la subvention au montant de $10,500.00 reçue du Ministère des Transports, Gouvernement du Québec.

Adoptée

1144-10-78 RENCONTRE AVEC LE CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA (BIBLIOTHECAIRE)

IL EST RESOLU à l'unanimité que les Conseillers mesdames Rita Gasse et Nicole McNabb soient madatées afin de discuter du poste de préposée à la Bibliothèque avec M. Michel Carrière du Centre de la Main-D'Oeuvre du Canada.

Adoptée

1145-10-78 CONGEDIEMENT DU DIRECTEUR DES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mme Rita Gasse, secondé par le Conseiller Mme Nicole McNabb, et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 1076-08-78, et que le Directeur des Loisirs, monsieur Antoine Dufour, soit remercié de ses services. Qu'un avis de deux (2) semaines lui soit signifié, et que sa date de départ soit effective le trente-et-un octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (31 octobre 1978).

Adoptée

1146-10-78 AVIS DE MOTION: PROLONGEMENT DE L'EGOUT RUE DE L'EGLISE

IL EST RESOLU à l'unanimité de donner un avis de motion de la présentation d'un règlement pour procéder au prolongement de l'égoût rue De L'Eglise, et pour autoriser un emprunt par billets au montant approximatif de $6,575.00 pour en acquitter le coût.

Adoptée

La séance est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

29 octobre 1978

INITIALES DU MAIRE
1115
INITIALES DU SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité de Labelle, tenue à l'Hôtel de Ville de Labelle, dimanche le vingt-neuf octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (29 octobre 1978), à midi H.N.E., pour procéder à la mise en nomination des candidats aux charges de Maire et Conseillers Municipaux, en remplacement de monsieur Charles Bélisle à la Mairie, et de monsieur Camille Valiquette (siège numéro 1) et de monsieur Fernand Vézina (siège numéro 4);
l'assemblée est présidée par Claude Charbonneau, président de l'élection;

Advenant l'heure de midi, le président de l'élection déclare ouverte l'assemblée et requiert messieurs et mesdames les électeurs municipaux présents à proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme Maire en remplacement de monsieur Charles Bélisle, et comme Conseillers en remplacement de monsieur Camille Valiquette siège numéro 1, et de monsieur Fernand Vézina siège numéro 4.

ADMIS 1- Il est proposé par madame Berthe Boivin, secondé par monsieur François Amadei, que monsieur Pierre Dumontier, Assureur-Vie, demeurant à Labelle soit mis en nomination à la Mairie;

(SIGNE) Berthe Boivin
François Amadei

ADMIS 2- Il est proposé par madame Thérèse Picard, secondé par monsieur Jean-Claude Papineau, que monsieur Côme Godard, Courtier en Assurance, demeurant à Labelle soit mis en nomination à la Mairie.

ADMIS 3- Il est proposé par monsieur Josaphat Clément, secondé par monsieur Jean-Guy Clément, que monsieur André Clément, ouvrier de Voirie, demeurant à Labelle soit mis en nomination au poste de Conseiller au siège numéro un (1);

(SIGNE) Josaphat Clément
Jean-Guy Clément

ADMIS 4- Il est proposé par monsieur Marcel Charette, secondé par monsieur Jean Brisebois, que monsieur Bertrand Lebrun, Ambulancier, demeurant à Labelle soit mis en nomination au poste de Conseiller au siège numéro un (1);

(SIGE) Marcel Charette
Jean Brisebois

ADMIS 5- Il est proposé par monsieur Roger Boivin, secondé par monsieur Guy Bellefleur, que monsieur Philippe Valiquette, Rentier, demeurant à Labelle soit mis en nomination su poste de Conseiller au siège numéro quatre (4);

(SIGNE) Roger Boivin
Guy Bellefleur

ADMIS 6- Il est proposé par monsieur Aimé Laporte, secondé par monsieur Josaphat Clément, que monsieur Fernand Vézina, Mesureur, demeurant à Labelle soit mis en nomination au poste de Conseiller au siège numéro quatre (4);

(SIGNE) Aimé Laporte
Josaphat Clément

INITIALES DU MAIRE

1116

INITIALES DU SEC.-TRÉS

29 octobre 1978

Advenant l'heure de quatorze heures (2.00 p.m.) le président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nonination à la Mairie de la Municipalité de Labelle:

Monsieur Pierre Dumontier
Monsieur Côme Godard

Ont été mis en nonination au poste de Conseillers Municipaux de la Municipalité de Labelle:

au siège numéro 1:
Monsieur André Clément
Monsieur Bertrand Lebrun

au siège numéro 4:
Monsieur Philippe Valiquette
Monsieur Fernand Vézina

Comme il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire au poste de Maire, et aux postes de Conseillers Municipaux aux sièges 1 et 4, je proclame que la votation se fasse le dimanche cinq novembre mil neuf cent soixante-dix-huit (5 novembre 1978), entre huit heures (8.00) et dix-huit (18.00) heures, heure normale de l'est, à l'Hôtel de Ville de Labelle, (1, rue Du Pont).

Claude Charbonneau, président de l'élection 1978

Le 30 octobre 1978, monsieur Côme Godard, candidat au poste de Maire s'est désisté comme candidat à l'élection du 5 novembre 1978.

Claude Charbonneau, président de l'élection 1978

Le 30 octobre 1978, monsieur André Clément, candidat au poste de Conseiller au siège numéro 1 s'est désisté comme candidat à l'élection du 5 novembre 1978.

Claude Charbonneau, président de l'élection

Le 1er novembre 1978, monsieur Philippe Valiquette, candidat au poste de Conseiller au siège numéro 4 s'est désisté comme candidat à l'élection du 5 novembre 1978.

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidat au poste de Maire, et au poste de Conseiller Municipal au siège numéro1 et 4, je proclame élus par acclamation;

Maire: Monsieur Pierre Dumontier.

Conseiller au siège numéro 1: Monsieur Bertrand Lebrun.

Conseiller au siège numéro 4: Monsieur Fernand Vézina.

Claude Charbonneau, président de l'élection

6 novembre 1978

INITIALES DU MAIRE
1117
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Je, soussigné, Pierre Dumontier, Assureur-Vie, demeurant à Labelle, ayant été déclaré élu à la Mairie de la Municipalité de Labelle, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Pierre Dumontier

ASSERMENTE DEVANT MOI, à Labelle, le six novembre mil neuf cent soixante-dix-huit.

Claude Charbonneau, secrétaire-trésorier

Je soussigné, Bertrand Lebrun, Ambulancier, demeurant à Labelle, ayant été déclaré élu à la charge de Conseiller Municipal de la Municipalité de Labelle au siège numéro 1, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Bertrand Lebrun

ASSERMENTE DEVANT MOI, à Labelle le six novembre mil neuf cent soixante-dix-huit.

Claude Charbonneau, secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Fernand Vézina, Mesureur, demeurant à Labelle, ayant été déclaré élu à la charge de Conseiller Municipal de la Municipalité de Labelle au siège numéro 4, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Fernand Vézina

ASSERMENTE DEVANT MOI, à Labelle le six novembre mil neuf cent soixante-dix-huit.

6 Novembre 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le six novembre mil neuf cent soixante-dix-huit (6 novembre 1978), à laquelle session sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, et mesdames et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Bertrand Lebrun, Nicole McNabb et Fernand Vézina, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur le Maire.

1147 - 11 - 78

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 2, 16 ET 17 OCTOBRE 1978

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies, et résulu à l'unanimité que les minutes des assemblées du 2, 16 et 17 octobre 1978 soient adoptées avec les corrections suivantes pour les résolutions numéros 1125-11-78 et 1132-11-78:

INITIALES DU MAIRE
1118
INITIALES DU SEC.-TRES.

1147 - 11 - 78 La résolution numéro 1125 doit se lire comme suit: IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Nicole McNabb et RESOLU de demander des soumissions pour le pavage en asphalte de la rue Bergeron sur une longueur de quatre cents pieds (400), et d'une largeur de seize (16) pieds. Ce pavage devra être d'une épaisseur de deux (2) pouces minimum. Les soumissions devront être sous enveloppe scellée portant l'inscription "Soumissions - Revêtement Bitumineux" et adressées au Secrétariat de la Municipalité de Labelle au plus tard le seize (16) octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), à 16.00 heures. La Municipalité de Labelle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

La résolution numéro 1132-10-78 doit se lire comme suit: IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité de déléguer monsieur Réjean Cournoyer au C.P.S.C.R.L., au colloque du C.R.S.S.S.L.L. qui aura lieu à Joliette le 21 octobre 1978.

Adoptée

1148 - 11 - 78 CABLOVISION

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, et résolu à l'unanimité que le Conseiller Mario Bergeron soit délégué pour s'occuper du dossier du cablovision avec la collaboration du secrétaire-trésorier.

Adoptée

1149 - 11 - 78 POSTE PIONNIER "GEAIS-BLEUS DE LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité d'acheter une caisse d'ampoules électriques Sylvania pour le prix de $60.00, des Pionniers Geais-Bleus de Labelle.

Adoptée

1150 - 11 - 78 CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE "REGION DE STE-AGATHE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'appuyer la formation d'une Caisse d'Entraide Economique dans la région de Ste-Agathe.

Adoptée

1151 - 11 - 78 CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Nicole McNabb et résolu à l'unanimité d'adhérer au Conseil Régional de la Culture des Laurentides.

Adoptée

1152 - 11 - 78 PROJET DE RUE - DOMAINE LACABIE - ACCEPTATION DU PLAN

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Nicole McNabb et résolu à l'unanimité d'accepter le plan numéro A1410, préparé par monsieur Raymond Alain, arpenteur-géomètre de Ste-Agathe, qui désigne le projet de rue sur le domaine Lacabie, situé sur les lots P31 et P32, dans le rang "A", canton de Labelle.

Adoptée

6 Novembre 1978

1153 - 11 - 78 SOCIETE D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'AQUEDUC

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies, et résolu à l'unanimité de payer la facture de $2,650.00 à la Société d'Entretien des Réseaux d'Aqueduc.

Adoptée

1154 - 11 - 78 ENTRETIEN D'HIVER POUR RUES DU VILLAGE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Nicole McNabb, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, et résolu à l'unanimité que le Conseiller M. Bertrand Lebrun étudie les possibilités d'entretien d'hiver pour les rues du Village, et en fasse rapport lors de l'assemblée du 20 novembre 1978.

Adoptée

1155 - 11 - 78 MINISTERE DES TRANSPORTS - EPANDAGE DE SEL

CONSIDERANT que le sable bouche les égoûts;

CONSIDERANT que les autos ont de la difficultés à démarrer dues à la pente et aux feux de circulation;

CONSIDERANT que la Municipalité n'épandra que du sel dans les rues;

CONSIDERANT que les autos ont de la difficulté à monter la côte de la rue de la Gare;

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports de na se servir que de sel, et ce de l'intersection de la route 117 et de la rue Du Pont jusqu'à Canuck Pottery sur la rue de la Gare, et de bien vouloir entretenir ladite intersection plus rapidement vu l'affluence de la circulation et des feux de circulation à cet endroit, et ce pour 1978-1979 et les années à venir.

Adoptée

1156 - 11 - 78 RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE

IL EST PORPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, et résolu à l'unanimité d'aviser madame Pauline Brousseau de Labelle, que le poste de responsable à la Bibliothèque de Labelle se termine le 17 novembre 1978, et que le Conseil Municipal rencontre le Comité des Bénévoles afin d'étudier les besoins futurs à la Bibliothèque.

Adoptée

1157 - 11 - 78 CHEQUES POUR LES ACTIVITE DE CLOTURE DES TERRAINS DE JEUX

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Nicole McNabb, et résolu à l'unanimité de payer les chèques émis pour les activités de clôture des terrains de jeux, saison 1978, qui avaient été retenus lors de l'assemblée régulière du 2 octobre 1978, sauf le chèque numéro 149 qui doit être fait à l'ordre de madame Thérèse Bergeron, ainsi que le chèque numéro 154 jusqu'à ce que le Conseil Municipal obtienne des informations supplémentaires desdites dépenses.

Adoptée

6 Novembre 1978

INITIALES DU MAIRE

1120

INITIALES DU SEC.-TRES.

1158 - 11 - 78 SIGNATURE DES CHEQUES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Nicole McNabb, et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire Pierre Dumontier à signer conjointement avec le Secrétaire-Trésorier, tous chèques, billets et autres documents bancaires à la Banque Provinciale du Canada à Labelle, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

1159 - 11 - 78 INSPECTEUR DES BATIMENTS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, et résolu à l'unanimité d'engager monsieur Marcel Bélisle, inspecteur des bâtiments et en hygiène, et d'inspecteur en charge de l'application des règlements de la Municipalité, sur demande, au taux horaire de $5.60 l'heure, et de lui défrayer ses frais de déplacements au taux de $0.21 du mille.

Adoptée

1160 - 11 -78 RECOUVREMENT DES ARRERAGES DE TAXE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Labelle intente toutes les poursuites et les procédures requises en recouvrement des arrérages de taxe et cotisation municipale contre les propriétaires des propriétés plus bas mentionnés. Que le bureau "Godard, Bélisle, Collin & Bertrand, Avocats", soit et est autorisé par la présente, à ces fins pour procéder selon la loi; Les Conseillers ou la Municipalité de Labelle soient et sont autorisés à intenter les dites procédures à toutes fins que de droit.

NOM ET FOLIO	CADASTRE	DOSSIER	MONTANTS
Doucet Louis			
1637	P1A, Rg A, Joly	BD	$ 253.85
Carroll Dunstan G.			
1667	P2A, Rg A, Joly	BD 37-10	11.10
1671	P1e, Rg A, Joly	BD 37-10	28.98
Clark John			
699	P8, Rg H, Joly	BD 37-11	457.38
Coté Marien			
2738	8, Rg R, Joly	BD 37-12	49.00
1724-3	P29, Rg R, Joly	BD 37-12	19.70
1723-3	P28, Rg A, Joly	BD 37-12	19.22
2731	1, Rg R, Joly	BD 37-12	45.31
Desjardins Jean-Paul			
859	P55, Rg I, Labelle	BD 37-15	333.40
Douesnard Roger			
2139	P17e, Rg G, Joly	BD 37-16	133.05
Dubois Alexandre			
131	36A,B, Rg A, Labelle	BD 37-18	293.90
Entr. Vézina & fils Ltée			
1507	154,155, 156, Village	BD 37-19	1,025.94
1508	154,155, 156, Village	BD 37-19	1,967.43
Faucher Liette			
46-2	P31, Rg A, Labelle	BD 37-20	24.23
Forest Michèle			
1446	17-73, Village Labelle	BD 37-22	81.79
1447	17-72, Village Labelle	BD 37-22	33.02
Gosselin Gilles			
437	28, Rg F, Labelle	BD 37-23	21.83
Kataila Mauri			
247	31, Rg D, Labelle	BD 37-	261.85
Mercier Jean			
57-1	P31, Rg A, Labelle	BD 37-26	281.84

1160 - 11 - 78

Miller Arthur Jr				
1690	8A,9A, Rg A, Joly	BD 37-27	$	32.93
Miller Arthur Sr				
1689	8C, Rg A, Joly	BD 37-29		111.02
St-Cyr Robert				
1304	P47, P48, Vill. Labelle	BD 37-30		564.50
1381	P49, 50, 51, Vill.Labelle	BD 37-30		492.37
Vézina Solange				
1718-1	22C, Rg A, Joly	BD 37-31		34.34
1718-2	23C, Rg A, Joly	BD 37-31		51.33
1719-2	25B,C, Rg A, Joly	BD 37-31		23.93
1719-3	24A,B,C,D, Rg A, Joly	BD 37-31		6.89
Vézina Alfred				
1719-1	24A,B,C,D, Rg A, Joly	BD 37-32		48.64

Adoptée

1161 - 11 - 78 COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 1978

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, et résolu à l'unanimité de payer les comptes du mois d'octobre 1978 par les chèques numéros 154 à 256 inclusivement, suivant la liste dressée par le Secrétaire-trésorier, et pour un montant de $

Adoptée

1162 - 11 - 78 HYDRO-QUEBEC

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, et résolu à l'unanimité de demander à l'Hydr-Québec de donner suite à notre résolution numéro 1023-06-78, concernant le changement de toutes les lunières y compris les incadescentes pour des 400 watts, et d'installer vingt-trois (23) lumières supplémentaires sur le boulevard Curé Labelle (route 117).

Adoptée

1163 - 11 - 78 CHEMIN D'HIVER - ENTRETIEN

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, et résolu à l'unanimité d'ajouter le chemin du Lac Labelle compris entre la fourche Lac Labelle-La Minerve, et chez monsieur Joseph Terreault, soit une longueur de huit (8) milles, au contrat de monsieur Claude Laporte.

Adoptée

1164 - 11 - 78 REMERCIEMENTS AU MAIRE ET CONSEILLER SORTANT

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, et résolu à l'unanimité de remercier monsieur Charles Bélisle et monsieur Camille Valiquette de leur dévouement et des services rendus à la Municipalité durant leur mandat aux postes de Maire et de Conseiller.

Adoptée

1165 - 11 - 78 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PORPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Nicole McNabb, et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au vingt (20) novembre mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), à 21 heures.

Adoptée

20 novembre 1978

INITIALES DU MAIRE
1122
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle du six novembre mil neuf cent soixante-dix-huit (6 novembre 1978), ajournée à lundi le vingt novembre mil neuf cent soixante-dix-huit (20 novembre 1978), au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, et madame et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1166 - 11 - 78 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

1167 - 11 - 78 DEMISSION DU CONSEILLER NICOLE MCNABB

Suite à la démission du Conseiller Mme Nicole McNabb, IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité d'accepter sa démission au siège numéro trois (3), et de la remercier pour les services rendus à la Municipalité.

Adoptée

1168 - 11 - 78 CHEMIN DU LAC BROCHET

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron de ne pas ouvrir le chemin du Lac Brochet, dans le rang "J", parce qu'il n'y aura qu'un résident pendant deux (2) mois cet hiver dans cette partie de la Municipalité.

En contre-proposition, le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, suggère qu'on aille voir si ledit chemin peut être ouvert, et si oui, procéder au déneigement.

Ont votés pour la contre-proposition, le Conseiller Gérald Davies, et le Conseiller Fernand Vézina.

Ont votés contre la contre-proposition, le Conseiller Mario Bergeron, le Conseiller Bertrand Lebrun et le Conseiller Rita Gasse.

CONSIDERANT le vote pris, la contre-proposition est rejetée, et il est donc résolu de ne pas ouvrir le chemin du Lac Brochet pendant l'hiver 1978-1979.

Adoptée

1169 - 11 - 78 DEMANDE A C.P. RAIL - LOCAUX DE LA GARE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, et résolu à l'unanimité d'adresser une demande à Canadien Pacifique Ltée afin d'obtenir un permis d'occupation temporaire pour certains locaux de la Gare de Labelle, afin d'assurer la réalisation d'un programme pour la venue du Petit Train du Nord cet hiver.

Adoptée

1170 - 11 - 78 ENQUETE DE LA CIE D'ASSURANCE LA ROYALE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Gérald Davies, et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire-trésorier, de permettre à La Royale, Cie d'Assurance, de faire une enquête en la façon qu'elle jugera appropriée, concernant la perte survenue à Labelle, le vingt-huit (28) avril 1978, et dans laquelle la Municipalité de Labelle et/ou ses préposés furent impliqués.

Adoptée

20 novembre 1978

INITIALES DU MAIRE
1123
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1171 - 11 - 78 DEPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOEL 1978

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, et résolu à l'unanimité de verser la somme de deux cents dollars ($200.00), à la Brigade-Incendie, comme contribution au dépouillement de l'arbre de Noel, en décembre 1978.

Adoptée

1172 - 11 - 78 ENGAGEMENT DE LA FIRME PATRICK RYAN (EGOUT RUE DE L'EGLISE)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, et résolu à l'unanimité d'engager la Firme d'Ingénieurs Patrick Ryan & Ass. Inc., afin de préparer les plans et estimations pour le prolongement du réseau d'égoût sanitaire sur le chemin de la Mine (rue De L'Eglise).

Adoptée

1173 - 11 - 78 ACCEPTION DES PLANS - PROLONGEMENT DE L'EGOUT RUE DE L'EGLISE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, et résolu à l'unanimité d'accepter les plans numéro: 584-3, préparés par la Firme Patrick Ryan & Ass, Inc., pour le prolongement du réseau d'égoût sanitaire sur le chemin de la Mine à Labelle (rue De L'Eglise).

Adoptée

Monsieur le Conseiller Mario Bergeron se retire de la table du Conseil à 22.35 heures, pour des raisons personnelles.

1174 - 11 - 78 OFFRE D'EMPLOI POUR DIRECTEUR DES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Rita Gasse, et résolu à l'unanimité de publier dans les journaux locaux, Le Messager et Le Nord, ainsi que dans la Revue de l'Association des Travailleurs en Loisirs, une offre d'emploi pour un Directeur des Loisirs. Les offres d'emploi seront reçues jusqu'au onze (11) décembre 1978) au secrétariat de la Municipalité.

Adoptée

1175 - 11 - 78 ENGAGEMENT D'UN HOMME A TEMPS PLEIN

Suite à la suggestion du contremaître, M. Réal Bélisle, IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse d'engager à temps plein, M. Jean-Guy Clément, au taux horaire de $4.00, et aux mêmes conditions de travail que les autres employés. Une période de deux (2) semaines d'avis devant être accordée en cas de renvoi.

De plus, le contremaître, M. Réal Bélisle est autorisé à engager un employé occasionnel au besoin.

En contre-proposition, le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Fernand Vézina demande de faire des offres d'emplois dans les journaux.

Ont votés pour la contre-proposition, le Conseiller Gérald Davies et le Conseiller Fernand Vézina.

Ont votés contre la contre-proposition, le Conseiller Bertrand Lebrun et Rita Gasse.

CONSIDERANT qu'il n'y a que quatre Conseillers, monsieur le Maire Pierre Dumontier remet la présente discussion à la prochaine assemblée.

20 novembre 1978

INITIALES DU MAIRE
1124
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1176 - 11 - 78 EQUIPEMENTS DES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, et résolu à l'unanimité de mandater monsieur William Roberts pour s'occuper de l'équipements des Loisirs, et de faire ses recommandations au sujet de leurs utilisations.

Adoptée

1177 - 11 - 78 OFFRE D'EMPLOI DANS LES JOURNAUX

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina de faire des offres d'emploi dans les journaux locaux pour l'engagement des employés suivants:

-Un (1) journalier à temps plein pour travaux généraux de la Municipalité, avec un salaire se situant autour de $4.00 l'heure.

-Un (1) journalier occasionnel pour travaux généraux de la Municipalité.

-Un (1) préposé à l'entretien des propriétés appartenants à la Municipalité. Les offres d'emploi seront reçues au Secrétariat municipal jusqu'au onze (11) décembre 1978.

Adoptée

1178 - 11 - 78 ENTRETIEN PAR MONSIEUR HUBERT NANTEL

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun de garder jusqu'au onze décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (11 décembre 1978), monsieur Hubert Nantel, pour l'entretien des propriétés de la Municipalité, au taux horaire de $4.00.

Adoptée

1179 - 11 - 78 PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC RUE ORBAN

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies de s'engager à construire le réseau aqueduc sur la rue Orban.

Adoptée

1180 - 11 - 78 ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL - CHANGEMENT D'HEURE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies qu'à l'avenir les assemblées régulières du Conseil débutent à 19.30 heures, le premier lundi de chaque mois.

Adoptée

1181 - 11 - 78 PROMAIRE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Véains, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun de nommer monsieur Mario Bergeron promaire jusqu'au trente-et-un octobre mil neuf cent soixante-dix-huit (31 octobre 1978).

Adoptée

1182 - 11 - 78 TARIF A LA PISCINE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies que le tarif annuel pour l'utilisation de la Piscine soit de $50.00 familial, et $25.00 individuel. Le prix à la journée pour les adultes sera de $1.00 et $0.50 pour les enfants.

Adoptée

20 novembre 1978

1183 - 11 - 78 RESPONSABLE A LA PISCINE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies que monsieur Maurice McNabb soit nommé responsable à la Piscine jusqu'au trente-et-un décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (31 décembre 1978).

Adoptée

La séance est levée.

Maire — Secrétaire-trésorier

4 Décembre 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le quatre décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (4 décembre 1978), à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1184 - 12 - 78 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

1185 - 12 - 78 ADOPTION DES MINUTES DES ASSEMBLEES DU 6 et 20 NOVEMBRE 1978

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité d'adopter les minutes de l'assemblée régulière du 6 novembre 1978 et de son ajournement du 20 novembre 1978, avec les corrections suivantes:

- à la résolution numéro 1162-11-78 l'on devra lire " secondé par le Conseiller Gérald Davies" au lieu de "secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun.
- La résolution doit se lire comme suit: IL EST PROPOSE par
- à la résolution numéro 1181, la résolution doit se lire comme suit: " IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun de nommer monsieur Mario Bergeron, promaire, jusqu'au 31 octobre 1979.

Adoptée

1186 - 12 -78 VOEUX DES FETES DU CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de publier sur un quart (1/4) de page, dans le journal Le Nord et le journal Le Messager, les voeux des fêtes du Conseil Municipal à toute la population.

Adoptée

1187 - 12 - 78 PETIT TRAIN DU NORD(DEFICIT)

CONSIDERANT que la Municipalité a réalisé un surplus de $103.95, l'hiver dernier pour l'accueuil du Petit Train du Nord,

INITIALES DU MAIRE
1126
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1187 - 12 -78 IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'assumer le déficit occasionné pour l'accueuil du Petit Train du Nord pendant l'automne 1978, par le Chambre de Commerce, et d'émettre un chèque à l'ordre de ces derniers au montant de $228.74

Adoptée

1188 - 12 - 78 AVIS DE MOTION:MODIFICATION DU REGLEMENT NUMERO 26

Le Conseiller Fernand Vézina présente un avis de motion pour modifier l'article un (1) du règlement numéro 26, pour y ajouter la référence à un estimé détaillé des travaux, en mentionnant le nom de celui qui l'a préparé, de même que la date de sa préparation.

Adoptée

1189 - 12 - 78 APPEL D'OFFRES POUR POMPE PORTATIVE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de publier dans le journal "Constructo" un appel d'offres pour une pompe portative lourde avec équipement initial, tel que spécifié dans les plans et devis préparés par la Direction Générale de la Prévention des Incendies.

Les soumissions seront présentées sur les formules officielles, dans les enveloppes officielles remises à cette fin par la municipalité.

Les soumissionnaires devront se conformer aux exigences, telles que décrites dans la partie 10 du devis "Instructions aux soumissionnaires".

Les soumissionnaires intéressés devront retourner immédiatement au secrétaire-trésorier de la municipalité l'accusé-réception des documents.

Les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier de la Municipalité jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure avancée de l'est), le douzième jour de janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf (12 janvier 1979.

La Corporation Municipale ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Adoptée

1190 - 12 - 78 APPEL D'OFFRES - REPARATION ET ENTRETIEN DE LA PISCINE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier procède à un appel d'offres pour la réparation et l'entretien des équipements de chauffage, aisni que des appareils de fonctionnement de la piscine (déshumidificateur, hypochlorateur, pompe, filtre, etc.), au Centre Communautaire.

L'appel d'offres doit spécifier un coût total pour la réparation et un coût horaire pour l'entretien, par la suite.

Les soumissions devront être sous enveloppe scellée, portant l'inscription "Soumission - Entretien - Réparation de la Piscine", et devront être adressées au Secrétariat de la Municipalité de Labelle au plus tard le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf (19 janvier 1979), à 16.00 heures.

La Municipalité de Labelle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée

4 Décembre 1978

INITIALES DU MAIRE
1127
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1191 - 12 - 78 REAMENAGEMENT DU GYMNASE ET DE LA PISCINE (ANDRE DUSSAULT)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de mandater monsieur André Dussault afin de procéder à une étude de réaménagement du Gymnase et de la Piscine, et ce, bénévolement.

Adoptée

APPEL D'OFFRES POUR ENTRETIEN GENERAL AU PAVILLON DES LOISIRS

1192 - 12 - 78 IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité de faire un appel d'offres pour l'entretien général et le déneigement, par contrat, du pavillon et de la patinoire situés sur le terrain des Loisirs, pour la période du 20 décembre 1978 au 14 mars 1979, soit:

- Préparation de la glace
- Entretien de la patinoire
- Entretien général et déneigement pour accès aux bâtisses
- Entretien ménager à l'intérieur
- Surveillance intérieur et extérieur
- Faire recommandation pour réparation majeure
- Responsabilité de tous les équipements
- Prendre la concession du restaurant.

La patinoire doit être prête à opérer à compter de 9.00 heures A.M., avec glace acceptable, sauf avec exception justifiée.

Les soumissions, cachetées, portant la mention "Entretien - Patinoire" seront reçues au bureau de L'Hôtel de Ville, 1, rue Du Pont, à Labelle, avant 16.00 heures, le 18 décembre 1978.

La Municipalité de Labelle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée

1193 - 12 - 78 ACHAT DE CHANDAILS DE HOCKEY

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de donner suite à notre engagement de l'automne dernier, et d'acheter à même le budget 1978, deux sets de chandails de hockey pour la ligue Bantam.

Adoptée

1194 - 12 - 78 RESPONSABLE POUR LE COLLEGE SACRE-COEUR - PAUL BRETON

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Paul Breton afin de prendre en charge le Collège Sacré-Coeur, bénévolement.

Adoptée

1195 - 12 - 78 SONDAGE SUR LA CABLODIFFUSION

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de faire parvenir à la population du Village de Labelle, sous forme de lettre avec entête de la Municipalité, un questionnaire relatif à une enquête sur la cablodiffusion de Labelle.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1128

INITIALES DU SEC.-TRES.

1196 - 12 - 78 LOT NUMERO P5-7, VILLAGE DE LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité de ne pas vendre de lisière de terrain sur la rue Roberts longeant la partie de lot numéro p5-7, et de s'en tenir aux résolutions numéros 981-05-78 et 982-05-78.

Adoptée

1197 - 12 - 78 VERIFICATEUR POUR L'ANNEE 1979

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité que les services de monsieur Jacques Allard, C.A., soient retenus pour l'année 1979.

Adoptée

1198 - 12 - 78 CANADIEN PACIFIQUE (PETIT TRAIN DU NORD)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de charger à la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique Ltée la somme de vingt-cinq dollars ($25.00) par engin, à chaque fois que les services seront requis pour en faire le plein.

La moitié de cette somme sera remise à la Brigade-Incendie qui effectuera ledit plein.

Adoptée

1199 - 12 - 78 RECEPTION ENPLOYEUR-EMPLOYES DE LA MUNICIPALITE DE LABELLE

IL EST PORPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité de fournir pour la réception Employeur- Employés de la Municipalité, organisé par la Brigade-Incendie, la somme de cinq dollars (5.00) par employé régulier, accompagné.

Adoptée

1200 - 12 - 78 COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 1978

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de novembre 1978, tel que présentés par le Secrétaire-Trésorier, et d'accepter le paiement par les chèques numéros 257 à 360 inclusivement au montant de $47,752.85.

Adoptée

1201 - 12 - 78 MINISTERE DES TRANSPORTS (ROUTE 117 ET CHEMIN LA MACAZA)

CONSIDERANT que la route 117 entre Labelle et L'Annonciation, ainsi que le chemin situé entre Labelle et La Macaza, à la responsabilité du Ministère des Transports, sont mal entretenus en hiver;

CONSIDERANT que les automobilistes circulent sur des chemins impraticables et dangeureux;

CONSIDERANT que les automobilistes de la Municipalité et de la région sont en droit d'avoir des chemins aussi beaux qu'ailleurs;

CONSIDERANT qu'il ne faut pas renouveler l'expérience de l'an passé;

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'exiger que le Ministère des Transports prenne les moyens nécessaires pour que ces routes demeurent sur le pavé.

Adoptée

1202 - 12 - 78 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au douze (12) décembre 1978, à 21.00 heures.

Adoptée

12 Décembre 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle du quatre décembre mil neuf cent soixante-dix-huit(4 décembre 1978), ajournée au mardi douze décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (12 décembre 1978), au lieu ordinaire des sessions du Conseil, à vingt-et-une heure (21.00 Hres, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quroum sous la présidence de monsieur le Maire.

1203 - 12 - 78 HYDRO-QUEBEC (RUE ORBAN)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'accepter le plan suggéré par l'Hydro-Québec pour la construction de la ligne électrique sur la rue Orban, mais l'on devra cependant prévoir un espace sur ladite ligne électrique pour le Bell Téléphone et le Télécable de Labelle.

Adoptée

1204 - 12 - 78 ENTRETIEN CHEMIN LAC BROCHET

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture du chemin du Lac Brochet, rang "J", sur une distance approximative de un demi mille(1/2) mille.

Adoptée

1205 - 12 - 78 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PORPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au dix-neuf décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (19 décembre 1978), à 21.00 heures.

Adoptée

19 Décembre 1978

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal du quatre décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (4 décembre 1978) ajournée à mardi le dix-neuf décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (19 décembre 1978), au lieu ordinaire des sessions du Conseil, à vingt-et-une heure (21 heures), à laquelle sont présents: Monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1206 - 12 - 78 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec ses modifications.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1130

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1207 - 12 - 78 COLLOQUE A MONT-ROLLAND DU C.R.L.L.

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de mandater monsieur le Maire, Pierre Dumontier, pour assister au colloque sur les subventions du Ministère des Affaires Culturelles du neuf (9) janvier 1979, à Mont-Rolland, organisé par le Conseil Régional des Loisirs des Laurentides.

Adoptée

1208 - 12 - 78 OUVERTURE DES SOUMISSIONS (ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET DU PAVILLON)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture des soumissions pour entretien de la Patinoire et du Pavillon des Loisirs.

Adoptée

1209 - 12 - 78 CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET DU PAVILLON DES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'entretien de la patinoire et du pavillon des Loisirs, et ce tel que spécifié sur la résolution numéro 1192-12-78, à monsieur Louis Telmosse, de Labelle, qui a fait la soumission la plus basse, soit $4,800.00 pour la période du 20 décembre 1978 au 14 mars 1979.

Adoptée

1210 - 12 - 78 MODIFICATION A L'ARTICLE UN, DU REGLEMENT NUMERO 26

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité de modifier l'article numéro un (1), du règlement numéro vingt-six (26) pour y ajouter la référence, à un estimé préparé par le contremaître de la Municipalité, monsieur Réal Bélisle, en date du douze (12) mai 1978, qui se détaille comme suit:

- 800' de tuyau de 10" à $3.25	$2,794.00
- 2 trou d'hommes à $425.00	850.00
- Machinerie, main-d'oeuvre et autres	1,750.00
Total:	$5,394.00

Ladite résolution doit être jointe au règlement numéro vingt-six (26) pour en faire partie intégrante.

Adoptée

1211 - 12 - 78 RAPPORT FINAL (TRAVAUX AMELIORATION AU LAC LABELLE ET LAC BROCHET)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'approuver la rapport final de l'inspecteur municipal et du secrétaire-trésorier, au montant de $10,883.46, pour les travaux exécutés afin d'améliorer la partie sud du chemin du Lac Labelle et le Lac Brochet, et de demander au Ministère des Transports de bien vouloir débourser la subvention de $10,500.00.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1131
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1212 - 12 - 78 ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité d'engager, pendant une période d'essai de six (6) mois, monsieur Claude Bourgoin, à titre de Directeur des Loisirs, au salaire de $250.00 par semaine, à compter du 24 décembre 1978. En cas de cessation ou de renvoi, une période d'avis de deux (2) semaines devra être donné de part et d'autre. Monsieur Claude Bourgoin dans ses fonctions relèvera du Conseil Municipal, qui sera représenté par le Conseiller Mario Bergeron.

Adoptée

1213 - 12 - 78 PANNEAU D'INFORMATION

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité de fabriquer un panneau tel que présenté sur esquisse, par monsieur André Spearant, avec corrections requises, au coût de $300.00

Adoptée

1214 - 12 - 78 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au vingt-et-un (21) décembre 1978, à 23.00 heures.

Adoptée

21 Décembre 1978 PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du quatre décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (4 décembre 1978) ajournée à jeudi vingt-et-un décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (21 décembre 1978), au lieu ordinaire des sessions du Conseil, à 23.00 heures, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1215 - 12 - 78 SIGNATURE DES CHEQUES DE LA MUNICIPALITE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité que monsieur Mario Bergeron, Promaire, soit autorisé à signer les chèques en l'absence du Maire.

Adoptée

1216 - 12 - 78 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au jeudi vingt-huit décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (28 décembre 1978, à 19.30 heures.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1132
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

28 Décembre 78

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal du quatre décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (4 décembre 1978) ajournée au jeudi le vingt-huit décembre mil neuf cent soixante-dix-huit (28 décembre 1978), au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Promaire Mario Bergeron, et madame et messieurs les Conseillers Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Promaire.

1217 - 12 - 78 CONSEIL DU COMTE DE LABELLE (URBANISME ET ZONAGE)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de faire une demande au Conseil du Comté de Labelle, afin d'avoir une aide technique pour notre règlement de zonage et d'urbanisme.

Adoptée

1218 - 12 - 78 ADOPTION DU BUDGET 1979 ET DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE

CONSIDERANT les revenus et les dépenses prévues pour l'année 1979;

CONSIDERANT les prévisions budgétaires préparées par le Conseil municipal pour l'année 1979 et présentées à la présente session;

CONSIDERANT une évaluation imposable totale de $20,082,090.00 pour l'année 1979;

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité d'approuver les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 1979 tel que préparées et étudiées par le Conseil municipal et reproduites ci-après en annexe, et en conséquence de fixer le taux de la taxe foncière pour l'année 1979 à $1.22 par $100.00 d'évaluation.

Adoptée

1219 - 12 - 78 TAUX DE LA COMPENSATION PREVUE A L'ARTICLE 18 DE LA LOI SUR L'EVALUATION FONCIERE

IL EST RESOLU à l'unanimité de fixer, pour l'année 1979, à vingt-cinq cents par cent dollars d'évaluation ($0.25/$100.00) le taux de la compensation imposée pour les services municipaux rendus aux immeubles visés à l'article 18 de la Loi sur l'évaluation foncière.

Adoptée

1220 - 12 - 78 TAUX D'INTERET SUR ARRERAGES DE TAXES

IL EST RESOLU à l'unanimité de fixer à dix-huit pour cent (18%) l'an le taux d'intérêt chargé sur tous arrérages de taxes foncières, spéciales, de services, de roulottes ou autres, dûs à la Municipalité pour l'année 1979.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1133
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

28 Décembre 78

1221 - 12 - 78 EMPRUNT TEMPORAIRE DE $80,000.00

IL EST PORPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'emprunter temporairement une somme maximum de quatre-vingt mille dollars ($80,000.) à la succursale de Labelle de la Banque Provinciale du Canada pour fin d'administration courante en attendant la perception des taxes foncières pour l'année 1979. La somme empruntée portera intérêt au taux de douze et demie pour cent (12 1/2%) l'an, et sera remboursable au plus tard dans les six (6) mois de la date de l'emprunt, à même les revenus de la taxe foncière 1979. Messieurs le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

1222 - 12 - 78 DENEIGEMENT ET ENTRETIEN DU CHEMIN CHAPLEAU

IL EST RESOLU à l'unanimité d'aviser la Municipalité du Canton Marchand, qu'à compter du quinze (15) janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), que la Municipalité de Labelle se limitera à son territoire, en ce qui concerne l'entretien et le déneigement du Chemin Chapleau (Ferme Lacoste), à moins que la Municipalité du Canton Marchand rembourse à la Municipalité de Labelle, les coûts inhérents audit entretien pour son territoire.

Adoptée

1223 - 12 - 78 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de clore l'assemblée.

Adoptée

Maire

Secrétaire-trésorier

28 Décembre 1978

INITIALES DU MAIRE

1134

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1218 - 12 - 78
(suite)

ANNEXE: BUDGET 1979

note: 1978= prévisions 1978
1979= prévisions budgétaires 1979

I - REVENUS (1-00-000)

FONCTION: REVENUS DE SOURCES LOCALES (10-000)

ACTIVITE	OBJET	CODE	1978	1979
TAXES 11-000	foncière générale	11-000	$225,240.	$245,002.
	répartitions locales (trottoirs)	11-301	900.	900.
	égoût	11-302	4,400.	4,400.
	aqueduc	11-400	26,400.	26,400.
	affaires	11-690	2,500.	2,500.
	chiens	11-990	20.	20.
	TOTAL	11-000	$259,460.	$279,222.
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES 12-000	GOUVERNEMENT FEDERAL	12-100	$ 200.	$ 350.
	gouvernement provincial	12-300	600.	354.
	Hydro-Québec	12-400	375.	500.
	organismes communautaires	12-500	4,000.	4,000.
	commission scolaire, entreprises	12-500		
	privées et individus	12-600	11,300.	12,000.
	TOTAL	12-000	$16,475.	$17,204.
SERVICES RENDUS AUX MUNICIPALITES 13-000	protection contre l'incendie	13-200	$ 100.	$ 1,000.
	enlèvement des ordures	13-600	600.	600.
	autres	13-900	100.	162.
	TOTAL	13-000	$ 800.	$ 1,762.
SERVICES RENDUS AUX PERSONNES 14-000	parcs, terrains de jeux, piscine	14-140	$ 8,500.	$22,000.
	location de salles	14-190	1,000.	2,500.
	raccordements (aqueduc et égoût)	14-510	500.	1,000.
	autres (neige, voirie, copies, etc.	14-590	$ 2,000.	4,600.
	TOTAL	14-000	$12,000.	$30,100.

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES 15-000	permis de construction	15-000	$ 5,000.	$ 6,000.
	intérêts sur arrérages de taxes	15-340	2,500.	3,000.
	dispositions d'actifs immobilisés	15-410	50.	-----
	TOTAL	15-000	$ 7,550.	$ 9,000.
REVENUS D'AUTRES SOURCES (30-000)				
TRANSFERTS INCONDITIONNELS 37-000	compensation taxe de vente	37-210	$100,000.	$100,000.
	regroupement municipal	37-230	5,802.	-----
	TOTAL	37-000	$100,000.	$100,000.
TRANSFERTS CONDITIONNELS 38-000	provincial (chemins d'hiver)	38-230	$ 29,400.	$ 37,400.
	" (réfection chemins)	38-240	10,500.	10,500.
	" (sports et loisirs)	38-250	20,000.	6,000.
	autres entreprises	38-290	-----	4,750.
	TOTAL	38-000	$59,900.	$ 58,650.
RECAPITULATION				
	revenus de sources locales	10-000	$296,285.	$337,288.
	revenus d'autres sources	30-000	$159,900.	$158,650.
	TOTAL DES REVENUS		$456,185.	$495,938.

INITIALES DU SECRÉTAIRE
INITIALES DU MAIRE
1135

1218 - 12 - 78
(suite)

INITIALES DU MAIRE
1136
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

II- DEPENSES

DEPENSES D'ADMINISTRATION GENERALE (10-000)

ACTIVITE	OBJET	CODE	1978	1979
LEGISLATION 11-000	indemnité aux membres du Conseil	11-111	$ 4,037.	$ 5,053.
	frais de déplacement du Conseil	11-310	500.	500.
	activités sociales	11-349	1,000.	500.
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE 13-000	rémunération personnel (bureau)	13-111	28,000.	32,837.
	frais de déplacement (personnel)	13-310	500.	500.
	vérification	13-413	3,500.	3,500.
	services administratifs	13-419	60.	-----
	perception de permis	13-439	50.	-----
	remboursement de taxes	13-999	2,904.	2,500.
GREFFE 14-000	élections	14-419	1,500.	1,500.
EVALUATION 15-000	évaluation et revision	15-417	17,902.	16,235.
CONTRIBUTIONS 18-000	contribution de l'employeur	18-200	4,000.	4,000.
AUTRES 19-000	frais de postes	19-321	1,200.	1,570.
	frais de transports	19-322	1,000.	700.
	téléphone	19-331	1,500.	1,500.
	publicité dans journaux	19-341	1,000.	1,000.
	publicité et information	19-349	500.	500.
	génie et arpentage	19-411	1,000.	1,000.
	service juridique	19-412	1,000.	2,500.
	assurances	19-420	13,000.	11,575.
	abonnements	19-494	150.	150.
	location de terrains	19-512	250.	150.
	location d'équipement	19-514	2,400.	2,700.
	biens non durables	19-610	500.	200.
	quincaillerie	19-640	900.	500.
	fournitures de bureau	19-670	3,000.	3,000.
	électricité (pont)	19-681	200.	350.
	organismes sans but lucratif	19-910	2,000.	500.

ACTIVITE	OBJET	CODE	1978	1979
AUTRES (suite)	indigents	19-920	$ 50.	$ 50.
	TOTAL	10-000	$93,603,	$95,070.
SECURITE PUBLIQUE (20-000)				
INCENDIE 22-000	rémunération du responsable	22-111	$ 556.	900.
	rémunération des pompiers	22-310	3,080.	4,000.
	téléphone-alarme	22-331	500.	500.
	déplacements	22-310	300.	1,200.
	biens non durables	22-610	120.	150.
	vêtements	22-650	940.	844.
EQUIPEMENTS-INCENDIE	équipements	83-722	5,150.	5,193.
	équipements Lac Sucreries	83-722	-----	9,677.
	brigadiers scolaire	20-112	2,334.	2,900.
	TOTAL	20-000	$13,024.	$25,364.
TRANSPORT ROUTIER (30-000)				
VOIRIE MUNICIPALE 32-000	rémunération du personnel	32-111	$19,000	$21,500.
	" employés occasionnels	32-112	----	3,000.
	assurances (dynamitage)	32-429	200.	200.
	location de machineries	32-513	20,000.	15,000.
	entretien et matières brutes	32-620	15,000.	11,200.
	TOTAL	32-000	$54,000.	$50,900.
DENEIGEMENT 33-000	rémunération du personnel	33-111	$22,000.	21,500.
	" employés occasionnels	33-112	----	3,000.
	location de machineries	33-513	10,000.	8,200.
	entrepreneurs sous contrat	33-532	38,880.	46,752.
	entretien & matières brutes	33-620	4,000.	4,100.
	TOTAL	33-000	$74,880.	$83,552.

ACTIVITE	OBJET	CODE	1978	1979
ECLAIRAGE DES RUES 34-000	lampes de rues	34-681	$ 11,500.	$ 16,600.
SIGNALISATION 35-000	pièces et accessoires	35-649	500.	500.
	TOTAL	30-000	$140,880.	$151,552.
HYGIENE DU MILIEU (40-000)				
RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU 41.3-000	rémunération du personnel	41.3-111	$ 1,500.	$ 2,000.
	location de machineries	41.3-513	2,000.	7,600.
	usine de pompage	41.3-533	1.000.	300.
	Matériel & équipement	41.3-640	7,000.	5,000.
	électricité (pompes)	41.3-681	2,500.	2,500.
	TOTAL	41.3-000	$ 14,000.	$ 17,400.
RESEAUX D'EGOUTS 41.5-000	rémunération du personnel	41.5-111	$ 2,000.	$ 2,000.
	location de machineries	41.5-513	2,200.	2,000.
	matériel et équipement	41.5-640	8,500.	1,500.
	TOTAL	41.5-000	$ 12,700.	$ 5,500.
ENLEVEMENT DES ORDURES 42-000	entrepreneurs sous contrat	42-491	$ 20,200.	$ 20,200.
	entretien des dépotoirs	42-718	1,00.	2,600.
	TOTAL	42-000	$ 21,200.	$ 22,800.
	TOTAL	40-000	$ 47,900.	$ 45,700.
URBANISME & ZONAGE (60-000)				
URBANISME & ZONAGE 61-000	inspections et permis	61-418	$ 1,000.	$ 1,000.
	autres (papeteries)	61-499	200.	200.
AUTRES 69-000	promotion touristique	69-494	$ 750.	$ 5,000.
	TOTAL	60-000	$ 8,950.	$ 6,200.

ACTIVITE	OBJET	CODE	1978	1979
LOISIRS & CULTURE (70-000)				
ADMINISTRATION 71-000	rémunération du personnel	71-111	$ 15,000.	$ 13,000.
PISCINE 74-000	rémunération du personnel	74-111	----	2,800.
	rémunération des sauveteurs	74-192	2,000.	2,000.
	téléphone	74-331	240.	180.
	publicité	74-341	400.	480.
	entretien et réparation	74-531	2,000.	4,000.
	chauffage	74-632	4,485.	6,000.
	électricité	74-681	775.	2,500.
	divers	74-990	100.	100.
PATINOIRE 73-000	entretien	73-531	3,000.	5,800.
PARCS 75-000	petit caribou	75-000	3,000.	1,000.
BIBLIOTHEQUE 77-000	rémunération du personnel	77-111	150.	1,200.
	imprimés et livres	77-670	850.	180.
	abonnement B.C.P.O.	77-671	280.	912.
	autres	77-690	150.	370.
AUTRES SPORTS 79-000	organisation sportive et culturelle	79-000	----	6,000.
	aréna - autres loisirs	79-000	3,300.	800.
	TOTAL	70-000	$ 35,730.	$47,322.
AUTRES ACTIVITES (80-000)				
EDIFICES 81-000	Hôtel de Ville	81.1000		
	concierge	81.1-111	$ 1,000.	$ 2,800.
	entretien et réparation	81.1-531	1,000.	1,000.
	chauffage	81.1-631	2,500.	------
	produits ménagers	81.1-660	500.	500.
	électricité	81.1-681	1,000.	4,320.
	TOTAL	81.1-000	7,100.	8,620.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
1139

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
1140

ACTIVITE	OBJET	CODE	1978	1979
EDIFICES 81-000	Garage municipal	81.2-000		
	téléphone	81.2-331	---	$ 300.
	assurance-incendie	81.2-421	---	1,200.
	entretien et réparation	81.2-531	500.	500.
	chauffage	81.2-632	1,800.	800.
	électricité	81.2-681	400.	600.
	TOTAL	81.2000	2,700.	3,400.
	Collège SacréCoeur	81.4-000		
	électricité	81.4-681		1,100.
	téléphone	81.4-331		500.
	entretien et réparation	81.4-531		800.
	chauffage	81.4-632		1,500.
	TOTAL	81.4-000		$ 3,900.
	Pavillon des Loisirs	81.6-000		
	électricité	81.6-681		1,100.
	téléphone	81.6-331		200.
	entretien et réparation	81.6-531		2,000.
	chauffage	81.6-632		1,000.
	TOTAL	81.6-000		$ 4,300.
	TOTAL	81-00		$20,220.
MACHINERIES ET VEHICULES 82-000	camions			
	assurance	82.1-424	-----	$ 1,600.
	antretien et réparations	82.1-540	$ 2,000.	3,500.
	essence, huile et graisse	82.1-631	2,500.	3,150.
	camion-incnndie	82.2-000		
	assurance	82.2-424	$ ---	$ 675.
	entretien et réparations	82.2-540	500.	500.
	essence, huile et graisse	82.2-631	350.	400.

Formules Légales Provinciales Ltée, Montréal — No. 1480

ACTIVITE	OBJET	CODE	1978	1979
82-000 (suite)	niveleuse	82.3-000		
	entretien et réparation	82.3-540	$ 5,000.	$ 6,000.
	diesel, huile et graisse	82.3-631	2,500.	3,150.
	balai mécanique	82.4-000		
	entretien et réparation	82.4-540	50.	80.
	essence, huile et graisse	82.4-631	20.	25.
	bouilloire-dégeleuse	82.5-000		
	entretien et réparation	82.5-540	50.	80.
	gaz propane	82.5-631	200.	125.
	petits équipements	82.6-000		
	entretien et réparation	82.6-540	50.	80.
	essence, huile et graisse	82.6-631	25.	50.
	TOTAL	82-000	$13,245.	$19,415.
IMMOBILISATIONS 83-000	chemins et rues	83-711	25,200.	20,500.
	aqueduc et égoût	83-717	15,585.	8,900.
	autres	83-719	500.	1,000.
	terrains et immeubles	83-730	6,000.	7,000.
	machineries & équipements	83-740	1,000.	1,000.
	équipements de bureau	83-750	2,300.	1,500.
	TOTAL	83-000	$50,585.	$39,900.
	TOTAL	80-000	$72,530.	$79,535.
AUTRES DEPENSES (90-000)				
FRAIS DE FINANCEMENT 91-000	rachat d'obligations	91-811	9,500.	10,000.
	remboursements de billets	91-812	11,653.	12,020.
	intérêts sur obligations	91-821	8,216.	7,313.

1141
INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECRÉTAIRE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
1142

ACTIVITE	OBJET	CODE	1978	1979
FRAIS DE FINANCEMENT (suite)				
91-000	intérêts sur billets	91-822	$ 6,731.	$ 5,682.
	frais bancaires	91-880	100.	200.
	TOTAL	91-000	$30,350.	$35,215.
COMMUNAUTE MUNICIPALE 93-000	taxe au Conseil de Comté	93-992	7,701.	9,980.
	TOTAL	90-000	43.902.	45,195.
TOTAL DES DEPENSES			$456,185.	$495,938.

Claude Charbonneau, sec.trés.

Pierre Dumontier, maire